



COMMENT RENFORCER LE PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES CONTRATS DE VILLE ?

RESTITUTION DE L'ETUDE ACTION **MENÉE DANS L'AUDE, L'HÉRAULT ET LE GARD** (A partir des sites de Carcassonne, Bédarieux, Vauvert)

Avec l'expertise du cabinet Argo&Siloe

Argo&Siloe



INTRODUCTION

L'extension du pilier emploi & développement économique Par la loi Lamy du 22 février 2014

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ([Loi Lamy](#)) est venue redéfinir la politique de la ville, en lui donnant pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines d'une part, améliorer les conditions de vie des habitants de ces quartiers d'autre part.

Pour y parvenir, le développement économique urbain constitue désormais un pilier à part entière de la politique de la ville, aux côtés de programmes de rénovation urbaine et de cohésion sociale qui se poursuivent. Il revêt donc une dimension nouvelle et importante des nouveaux contrats de ville.

Cela signifie replacer les quartiers prioritaires dans le jeu et les stratégies de développement économique des territoires dont ils font partie : villes, agglomérations et bassins d'emplois.

Par ailleurs, la montée en puissance des intercommunalités devait favoriser une meilleure prise en compte des quartiers prioritaires dans les politiques d'agglomération. Ce changement d'échelle doit permettre de tirer le fil d'autres politiques publiques : développement économique, mais aussi politiques de déplacements puisque la mobilité conditionne le développement économique, etc.

Malgré cette avancée législative, la dimension développement économique du 3ème pilier des contrats de ville peine à se déployer. Sur la base de ce constat, [Villes & Territoires-LR](#) avec l'appui technique du cabinet d'étude [Argo&Siloe](#) a initié un travail d'accompagnement à l'ingénierie du pilier développement économique des sites prioritaires de Carcassonne dans l'Aude, Bédarieux dans l'Hérault, et Vauvert dans le Gard. L'objectif était d'identifier les difficultés de mise en œuvre du pilier développement économique des contrats de ville, puis de proposer des éléments méthodologiques permettant de les surmonter à partir d'études – action.

Les apports ces études-actions locales couvrent un champ large :

- Aider à la définition d'une part, des modalités de rapprochement entre les services politique de la ville et développement économique, et d'autre part, des modalités de collaborations partenariales locales (collectivités locales, services de l'Etat, chambres consulaires, associations, etc.) ;
- Montrer les champs des possibles en matière de développement économique (immobilier, commerce, animation, accompagnement des entreprises....) ;
- Outiller les territoires dans la construction et le déploiement d'un plan d'action adapté aux enjeux locaux :
 - ✓ aide à la réalisation du diagnostic et à l'identification des enjeux locaux ;
 - ✓ aide à la hiérarchisation des actions,
 - ✓ transferts d'expériences menées sur d'autres territoires,
 - ✓ feuille de route et points de vigilance concernant des pré-requis pour la réussite de certaines actions : diagnostic préalable, étude de faisabilité, mobilisation de partenaires...

Ce document présente les principaux enseignements tirés de ces études-actions, et propose des exemples de bonnes pratiques repérés dans d'autres territoires : commerce, artisanat, immobilier d'entreprises, entrepreneuriat, numérique, etc.



CONTEXTE DE L'ETUDE

3 sites aux profils différents

Accompagnement à l'ingénierie du pilier développement économique : une démarche en 3 temps

Cette étude a pour objet de répondre aux difficultés constatées des partenaires des contrats de ville à intégrer la dimension économique inscrite dans la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (Loi Lamy).

Trois sites volontaires, de taille et caractéristiques différentes, ont accueillis Villes et Territoires et le bureau d'études expert Argo & Siloe, pour des études actions qui ont eu pour objectif de renforcer le pilier développement économique. Nous avons resitué les attendus de ce pilier, mis en synergie les acteurs concernés aux différentes échelles locales Etat, collectivités, (intercommunalité, commune), proposé des pistes d'actions au vu du mini diagnostic réalisé, proposé une gouvernance partagée qui fasse sens au vu du jeu partenarial local et des enjeux (dimension rénovation urbaine, centre ancien, etc.), et sur certains territoires proposé de partager la compréhension de ce pilier, de partager le mini-diagnostic et l'identification de pistes d'action par un séminaire multi-partenarial.

3 sites volontaires aux profils différents

Carcassonne Agglomération (Aude)

L'EPCI compte 82 communes, 110 000 habitants, 4 quartiers prioritaires d'habitat social (petits ensembles) sur Carcassonne (46 000 habitants dont 15 700 (34%) en QPV), un quartier prioritaire de centre ancien dégradé au centre ville. Une ville dont la dynamique économique est à consolider, mais qui bénéficie d'une nouvelle centralité au cœur de l'Occitanie. Une politique de développement touristique à fort potentiel, qui bénéficie peu au cœur de ville.

Un pôle Stratégie Territoriale, Economie et Emploi qui inclut le service politique de la ville, mais dont l'articulation entre les services est en cours de définition. Un contrat de ville qui est resté sur une approche centrée sur les publics, et qui manque de ligne directrice du pilier développement économique emploi.

Ville de Bédarieux (Hérault)

La ville de Bédarieux est le bourg-centre d'une communauté de 24 communes, récente, Le Grand Orb, 20 779 habitants . 5 966 habitants résident à Bédarieux, dont 1955 habitants (33%) en QPV (centre ancien dégradé). La polarité de Bédarieux est concurrencée par des villes plus petites mais de dynamique économique forte (Lamalou les Bains, Avène). Bédarieux est également en zone de revitalisation rurale (ZRR). Un tissu d'entreprises dynamiques implantées historiquement, réparti sur l'intercommunalité. Un contrat de ville qui n'aborde que l'aspect emploi (26% de taux de chômage).

Ville de Vauvert (Gard)

Vauvert, ville de 11 138 habitants, bourg-centre de la communauté de communes Petite Camargue, 5 communes, 26 447habitants. Située à une demi-heure de Nîmes, Vauvert est un territoire historiquement agricole. Son QPV (2734 hab, 24%) est un quartier d'habitat social, en périphérie immédiate du centre ancien, mais qui reste isolé, depuis que le collège a été déplacé, et malgré l'implantation de l'école de musique. Site de renouvellement urbain d'intérêt régional (NPNRU), les projets d'études sont en cours, notamment sur le volet économique, avec des étapes de consultation des habitants prévues par les études. Un contrat de ville qui rencontre des difficultés sur le volet partenarial du développement économique, centré sur l'idée d'une régie de territoire.



LES ENJEUX

Enjeux du développement économique en politique de la ville

L'IMPACT DE LA LOI NOTRE SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Clarification des enjeux

La loi NOTRe du 7 août 2015 a clarifié les compétences en matière de développement économique. Elle consacre ainsi la Région comme échelon responsable de la définition des orientations en matière de développement économique, à travers la définition du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Par le biais du SRDEII, qui a une portée prescriptive (c'est-à-dire qu'il s'impose aux autres collectivités territoriales, celles-ci devant définir des stratégies et aides compatibles avec le schéma), la Région dispose ainsi de nouvelles prérogatives :

- obligatoires : aides aux entreprises, soutien à l'internationalisation, aides à l'investissement immobilier et à l'innovation d'entreprises, attractivité, ESS, égalité professionnelle H/F ;
- facultatives : volet transfrontalier, aide au développement des activités agricoles, artisanales, industrielles, pastorales et forestières.

Développement économique, une compétence obligatoire

Concernant les intercommunalités, le développement économique devient une compétence obligatoire. Cela se traduit par la suppression de l'intérêt communautaire pour les zones d'activités économiques (qui deviennent, de fait, la compétence de l'intercommunalité et non plus des communes) mais également par l'octroi de nouvelles compétences : la promotion du tourisme devient une compétence intercommunale (gestion des offices de tourisme au niveau intercommunal, les autres actions pouvant être partagées avec les communes), ainsi que la possibilité de définir une politique locale du commerce d'intérêt communautaire.

Pour résumer, le libellé des compétences de développement économique des communautés comporte 4 domaines d'intervention :

- la maîtrise d'ouvrage des zones d'activité économique ;
- les actions de développement économique dans le respect du SRDEII ;
- la politique locale du commerce et les actions de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme intercommunaux.

Un régime d'aides clarifié

Le régime d'aides est également clarifié :

- la Région est compétente pour définir les régimes d'aides générales ;
- En revanche, le bloc communal est seul compétent pour la définition des aides à l'immobilier d'entreprise.

Néanmoins, le bloc communal pourra compléter des aides régionales (régimes d'aides hors immobilier d'entreprises, participations au capital de certaines sociétés) par le biais d'une convention avec la Région, tandis que celle-ci pourra abonder les aides à l'immobilier d'entreprise du bloc communal.



LES ENJEUX

Enjeux du développement économique en politique de la ville



LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE À L'ÉCHELLE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

A quoi sert de déployer une stratégie de développement économique ?

L'intercommunalité constitue une bonne échelle pour la définition d'une stratégie économique, en adéquation avec le SRDEII : elle est le périmètre pertinent pour une action de proximité (dans une logique de bassin d'emploi), qui permet de fluidifier l'écosystème économique.

Sur quel écosystème repose la développement économique ?

L'intercommunalité doit s'appuyer sur les nombreux acteurs locaux du développement économique qui participent à la création de richesses.

Définir une stratégie de développement économique à l'échelle de l'intercommunalité vise à répondre à plusieurs objectifs selon la nature du territoire :

- développer et accompagner le tissu économique existant (soutien aux entreprises, aux commerces, offre foncière...);
- le renouveler et le consolider par la création ou l'implantation de nouvelles entreprises ;
- renforcer l'attractivité du territoire au bénéfice des entreprises et de la population active.

Cet écosystème est particulièrement dense, comme le montre le schéma ci-dessous :

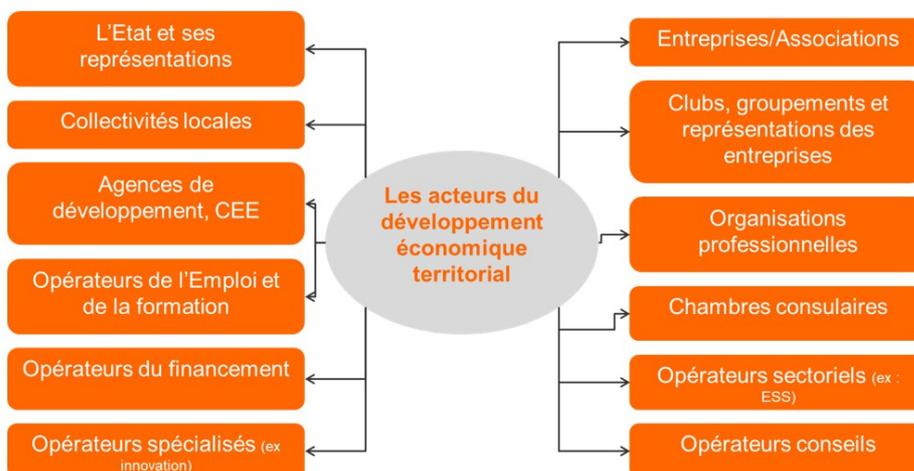


Schéma : Argo&Siloe



LES ENJEUX

Enjeux du développement économique en politique de la ville

LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE À L'ÉCHELLE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Quel type de stratégie économique développer ?

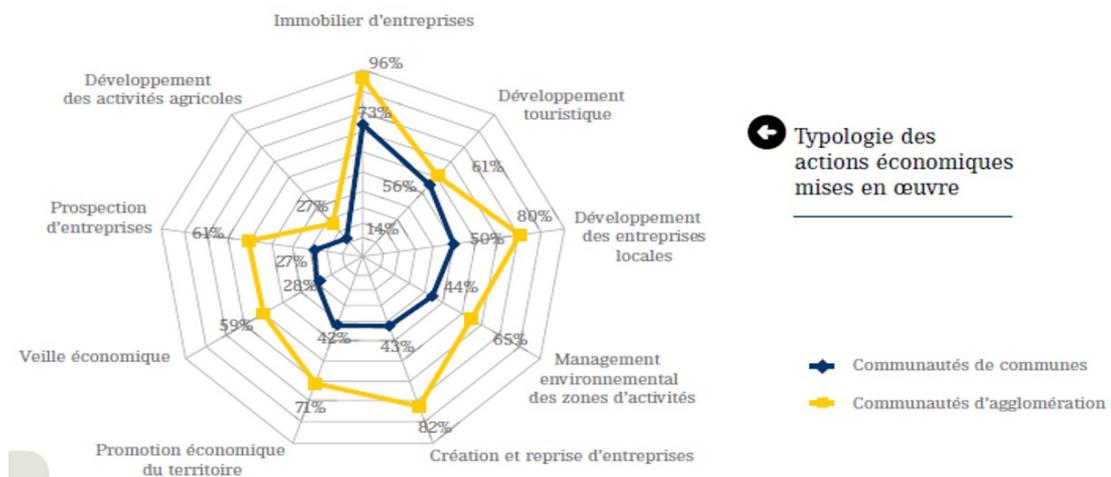
Plusieurs stratégies peuvent être élaborées, en fonction de leur caractère productif ou résidentiel, exogène ou endogène. Le schéma synthétise les quatre typologies de stratégies possibles. Ces stratégies dépendent des profils de territoires : taille du site, (reprendre la typologie onpv)



Source : Argo&Siloe d'après Mairie Conseils

Plusieurs champs d'intervention possibles

Pour déployer ces différentes stratégies, la collectivité dispose de plusieurs champs d'intervention possibles. D'après une étude de 20152 sur les champs d'action investis par les collectivités locales, les principaux leviers en matière de développement économique étaient l'immobilier d'entreprises, le développement des entreprises locales, la création d'entreprises, la promotion économique du territoire et le management environnemental des zones d'activités



1. L'ONPV décrit 5 types de quartiers selon le cadre de vie : les centres anciens, les quartiers d'habitat social dans les unités urbaines petites et moyennes, les quartiers périphériques de petites adresses (de moins de 20 logements), les quartiers d'habitat social en périphérie des grandes unités urbaines et les quartiers d'habitat social de banlieues éloignées
2. Etude Regards sur les stratégies et actions économiques locales, réalisée en 2015 par l'ADCF



LES ENJEUX

Enjeux du développement économique en politique de la ville

LA PLACE DES QPV DANS LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3 axes forts de la loi Lamy

En tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 22 février 2014 (Loi Lamy) vise à agir pour le développement économique et la réduction des écarts entre territoires (art.1). Le pilotage et la coordination du contrat de ville relève de l'intercommunalité, chargée d'élaborer des stratégies locales de développement économique intégrant les quartiers prioritaires. Le pilier du développement économique préconisé du contrat de ville comporte trois axes forts de travail.

La mobilisation des acteurs économiques majeurs que sont les grandes entreprises et le monde économique en général.

Il s'agit d'inciter les acteurs économiques d'envergure nationale (entreprises et organisations qui les représentent : chambres consulaires, fédérations et branches professionnelles) qui se sentent concernés par ces enjeux sont incités à s'impliquer dans des démarches de développement économique au profit des quartiers. Notamment, les entreprises sont invitées à signer la charte « Entreprises & quartiers » et à formaliser leur engagement dans une convention d'objectifs passée avec l'Etat. L'un des 5 axes d'actions de la Charte est le développement économique :

- soutien au développement économique local via les politiques d'achat
- soutien à la création et au développement d'entreprises via le mécénat de compétences, le parrainage, le financement.

Le développement de l'entrepreneuriat Il existe des forces vives dans les quartiers. Différentes enquêtes font apparaître qu'il y a proportionnellement plus de candidats à la création d'entreprise dans les quartiers qu'ailleurs.

Le phénomène est avéré, même si cela peut partiellement tenir au fait que les habitants de ces territoires les actifs trouvent moins facilement un emploi salarié ; ils peuvent alors être tentés de « créer une activité pour créer son emploi ».

Une perspective ouverte sera de promouvoir des plateformes dédiées au développement de l'entrepreneuriat local.

Le renforcement des équipements et des infrastructures favorables au développement économique.

Il s'agit ici de s'inscrire dans la continuité et dans le renforcement de tous les efforts déjà à l'œuvre dans le cadre de la rénovation urbaine (Territoires Entrepreneurs, revitalisation commerciale, pépinières d'entreprises). La conciliation entre rénovation urbaine et développement économique a pour enjeu de rendre les quartiers prioritaires plus attractifs.

Des stratégies économiques territoriales peu formalisées à l'échelle de l'EPCI :

Les stratégies économiques sont peu formalisées par les intercommunalités : étroitement liées aux politiques d'aménagement, elles peuvent figurer dans le projet de territoire quand il existe, le PLUI.

On trouvera plutôt des éléments de diagnostic et de stratégie dans les contrats de villes et leurs piliers développement économique et emploi, sans forcément un lien évident avec la stratégie économique du territoire.

Pourtant, il s'agit bien de prendre en compte les territoires fragiles dans les stratégies de développement, via :

- des habitudes de travail entre services (circulation de l'information, notamment sur les projets structurants)
- la prise en compte de l'accessibilité des équipements et dispositifs par les habitants des QPV et des dynamiques endogènes aux quartiers



LES ENJEUX

Enjeux du développement économique en politique de la ville

LA PLACE DES QPV DANS LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Certaines stratégies de développement économique d'agglomération s'avèrent plus « faciles » à déployer dans les quartiers

Il s'agit généralement des stratégies endogènes et des stratégies résidentielles.

En effet, les stratégies exogènes s'avèrent souvent difficiles à décliner dans les quartiers faute d'attractivité, de foncier et d'immobilier disponibles, sauf si le quartier compte un Territoire Entrepreneur (ex ZFU).

D'autre part les stratégies productives ne sont pas toujours compatibles avec le caractère résidentiel de certains quartiers d'habitat social, sauf s'il s'agit d'implanter des entreprises de services aux entreprises, par exemple.

Les quartiers prioritaires sont encore perçus comme devant faire l'objet d'une politique de réparation, alors qu'il s'agit également de les envisager comme des territoires potentiellement ressources pour l'intercommunalité : la concentration de population jeune, le taux de création d'entreprises supérieur à la moyenne nationale, "l'intelligence de la débrouille" propre à ces territoires paupérisés sont autant de potentiels à prendre en compte.

Les objectifs recherchés

Comme pour toute stratégie économique intercommunale, plusieurs objectifs seront recherchés :

- le soutien aux commerces, le levier traditionnellement le plus activé dans les quartiers prioritaires, l'enjeu ayant été repéré de longue date, d'autant plus si c'est un quartier de centre ancien.
- l'accueil d'activités économiques, qui a pu constituer une priorité avec la création des zones franches urbaines (désormais Territoires Entrepreneurs)
- le soutien à la création d'entreprises par les habitants des quartiers, qui constitue un levier plus récent
- le développement des entreprises installées en quartier prioritaire, champ peu exploré à ce stade faute de connaissance du tissu économique des quartiers généralement.

L'ensemble de ces objectifs vise également à retrouver une attractivité économique pour les quartiers prioritaires, corollaire d'une image renouvelée de territoire « comme les autres » (c'est-à-dire avec une mixité fonctionnelle).

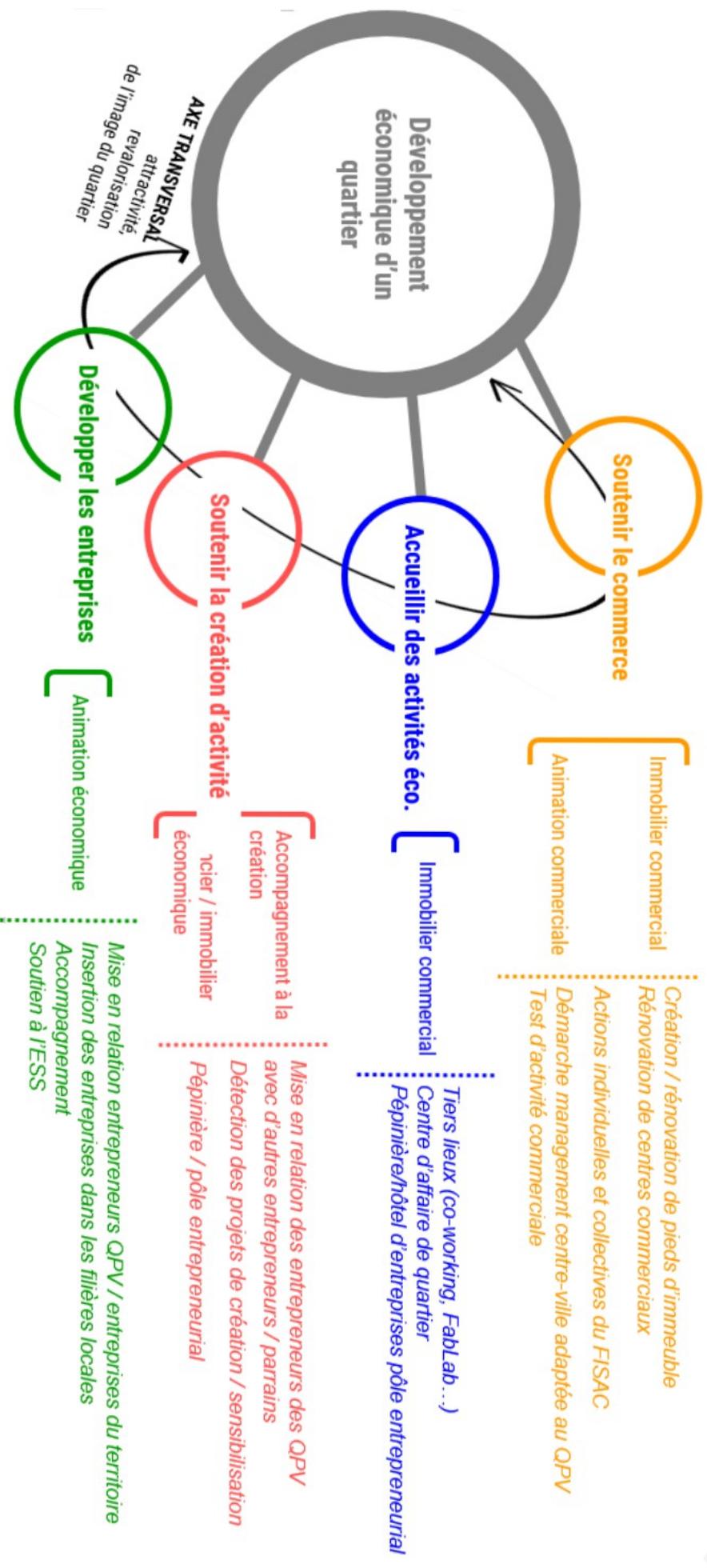
De nombreux leviers peuvent alors être activés, comme :

- l'immobilier économique et commercial ;
- le foncier économique ;
- l'animation économique et commerciale ;
- l'accompagnement à la création.



LE CADRE

“Développement économique”, de quoi parle-t-on ?





CONTEXTE DE L'ETUDE

Présentation de la méthodologie

Accompagnement à l'ingénierie du pilier développement économique : une démarche en 4 temps

Temps 1 – Mobilisation des différents acteurs du territoire

En amont des études, les services de la DIRECCTE et de la préfecture ont été rencontrés pour échanger sur le cadre de l'étude, ses objectifs, et son déroulé.

Temps 2 – Un diagnostic partagé inter-services et/ou partenarial

Sur chaque site l'étude-action a débuté sur une journée partenariale dont l'objet était d'établir un état des lieux de l'existant, des attentes et objectifs, des champs de possibles, des problématiques, des questions sans réponses, du réalisé, des projets, etc.

Les échanges de cette journée se déclinaient de la manière suivante :

- Partage d'une définition commune du pilier développement économique du contrat de ville, et du rôle de chacun
- Retour sur le diagnostic : Quelles ressources ? Quels potentiels ? Quelles ambitions pour les différents quartiers ?
- Retour sur les orientations : quels enjeux spécifiques et transversaux ?
- Etat d'avancement du contrat de villes : qu'est-ce qui a été fait ou est en cours ?
- Quelles difficultés rencontrées ?

Temps 3 – Réalisation d'un Benchmark

Au terme de cette journée, et au regard des grandes orientations qui ont été dessinées (quel champ de possible ?), Argo&Siloe s'est chargé de réaliser un benchmark d'initiatives menées sur d'autres territoires et en lien avec les aspects du développement économique que les acteurs concernés avaient collectivement décidé de prioriser pour renforcer le pilier développement économique du contrat de ville.

Temps 4 – Choix des actions à mener, déclinaison de leur mise en œuvre

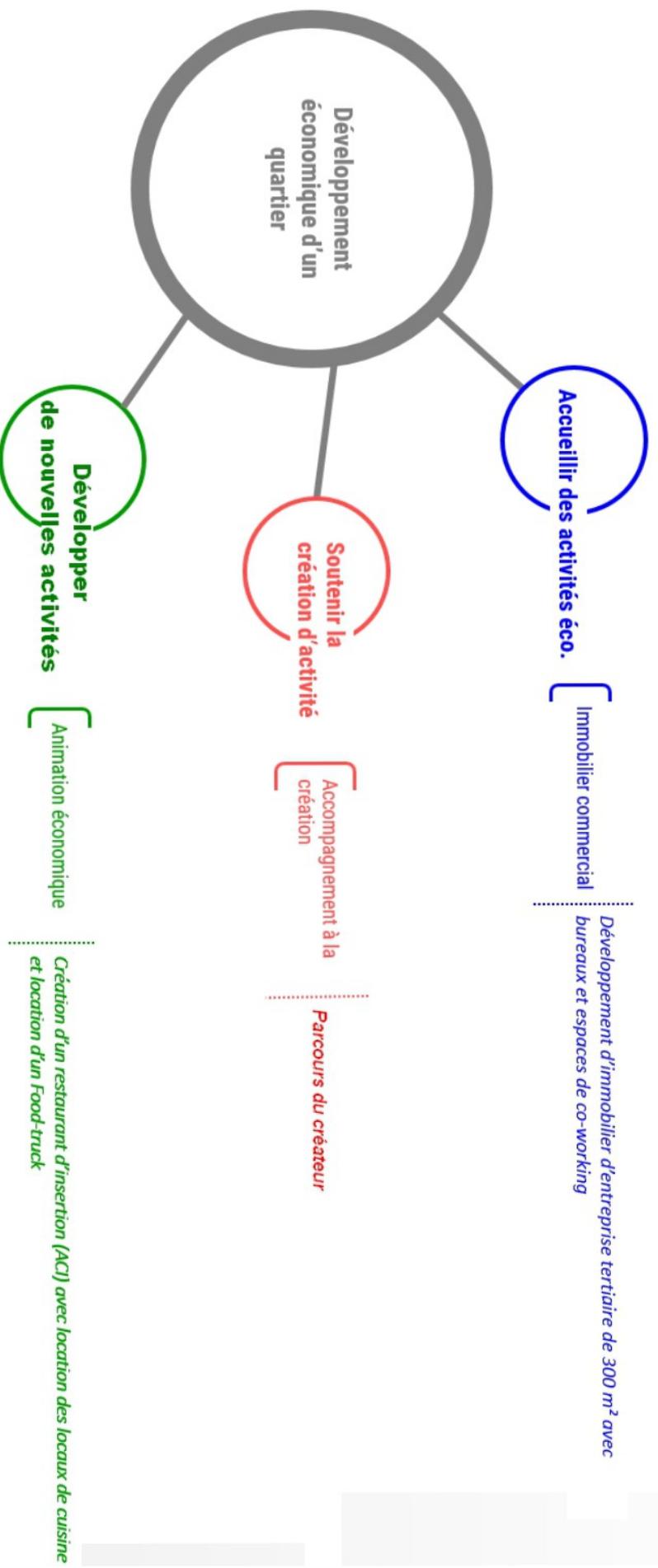
Si le diagnostic actualisé fait apparaître une intervention économique limitée en direction des quartiers et des leviers faibles sur le droit commun, un recours aux crédits spécifiques peut alors être envisagé, dans une logique d'expérimentation d'actions ciblées sur les quartiers. Plus spécifiquement, cela peut être l'occasion d'inciter des opérateurs du développement économique à venir travailler dans les quartiers.

Dans les pages qui vont suivre nous vous présentons les choix retenus sur chacun des 3 sites pilotes ; Carcassonne, Bédarieux et Vauvert.



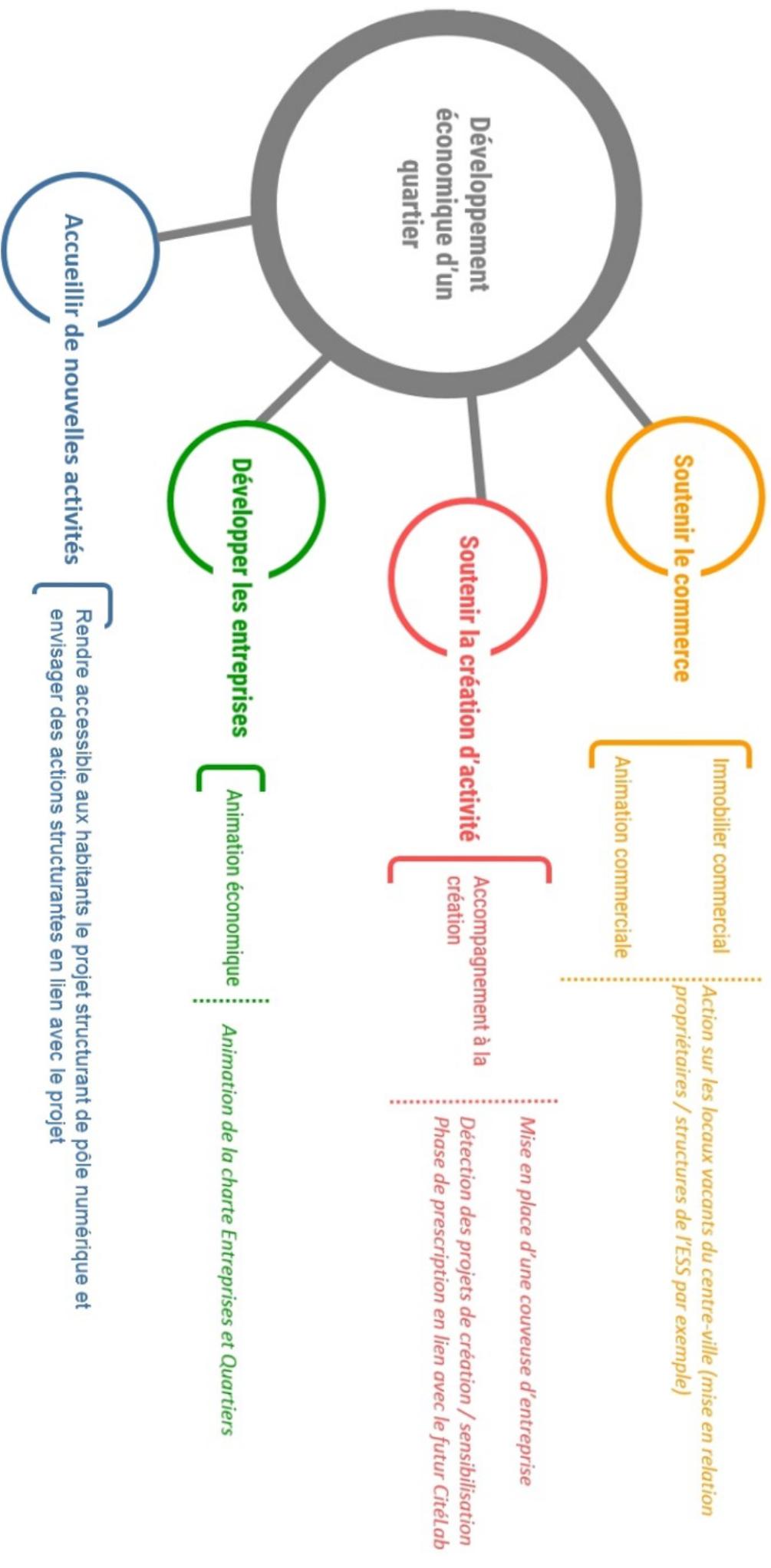
ORIENTATIONS RETENUES

A Vauvert dans le Gard





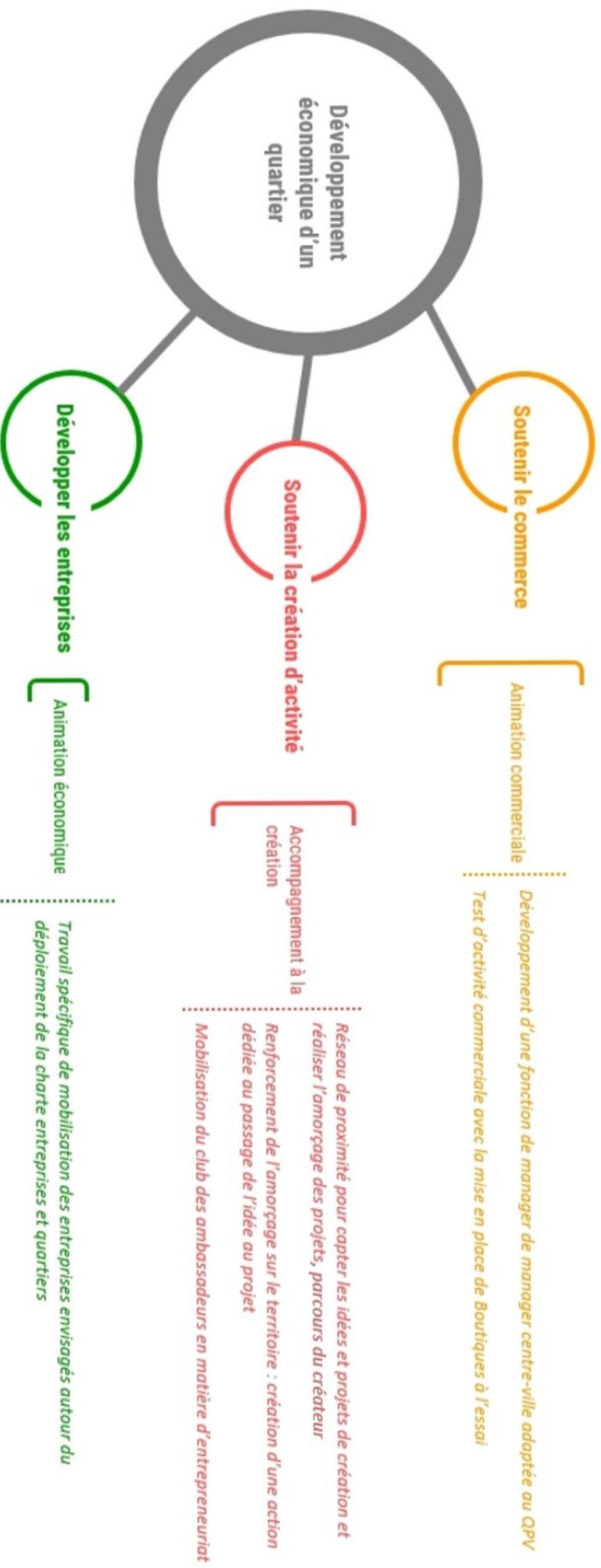
ORIENTATIONS RETENUES A Carcassonne dans l'Aude





ORIENTATIONS RETENUES

A Bédarieux dans l'Hérault





LES ENJEUX

Enjeux du développement économique en politique de la ville

LES MOYENS MOBILISABLES

La mobilisation du droit commun

Pour le développement économique des quartiers, la logique de mobilisation du droit commun prévaut.

Il s'agit souvent de s'assurer que les habitants ont recours aux services déjà financés par les collectivités. Il faut par exemple s'assurer que les structures d'accompagnement à la création accompagnent des entrepreneurs des quartiers prioritaires, ou qu'une place est faite aux chefs d'entreprises issus des quartiers dans les pépinières ou pôles entrepreneuriaux du territoire, qu'il existe effectivement des entreprises domiciliées en quartier et qu'elles sont connues et accompagnées des opérateurs du développement économique, qu'elles bénéficient d'une aide de la collectivité ou de la Région.

Le droit commun renforcé pour une égalité des territoires

Cette première analyse de l'accès des habitants aux dispositifs économiques du territoire permet de faire le point sur la situation et d'envisager d'avoir des actions plus spécifiques en direction des quartiers. Les collectivités disposent alors de nombreux leviers, car elles financent bien souvent un certain nombre d'opérateurs (opérateurs du soutien à la création d'entreprises) à qui elles peuvent demander de décliner une action particulière en direction de ces territoires, ou portent des actions en propre (portage d'immobilier d'entreprise, animation économique du territoire).

En page suivante nous vous proposons **un zoom sur Le droit commun mobilisable** dans le cadre du volet développement économique de la politique de la ville



ZOOM SUR LE DROIT COMMUN MOBILISABLE

Dans le cadre du pilier développement économique

L'offre de la Caisse Des Dépôts

Soutien à la création et au développement d'activités

Offre globale intégrée d'ingénierie de développement économique d'activités

- Appui en expertise et financement d'un diagnostic territorial sur les dispositifs et les partenaires de la CDC existants dans le domaine de la création d'entreprise
- Appui à la promotion des quartiers prioritaires
- Appui aux initiatives relevant de l'économie sociale et solidaire

Soutien financier à la détection et l'émergence des projets de création d'activités dans les quartiers prioritaires :

- Les [CitésLabs](#)
- Expérimentations en faveur de la création d'activité
- Les « Accorderies »

Partenariats avec les réseaux de la création d'entreprises et de l'ESS dans les quartiers prioritaires par le :

- Soutien aux Associations et clubs d'entrepreneurs de quartiers, à la synergie et à l'articulation des réseaux existants et aussi des associations de quartiers.
- Déploiement d'une culture entrepreneuriale : de l'économie sociale et solidaire et de l'entrepreneuriat féminin
- Création de la marque « [la Fabrique à entreprendre](#) » (LFAE) qui a vocation à rassembler les acteurs du développement économique de la création d'entreprise, tout en respectant leurs spécificités. Les membres travaillent ensemble pour proposer un parcours complet de qualité aux entrepreneurs et leur faciliter la création d'entreprise.

Développement d'outils post création / croissance :

- Les expérimentations en faveur du développement et de la pérennisation des TPE
- Le fonds de participation « [Financités](#) »

Hébergement dédié et adapté aux TPE :

Soutien aux structures d'implantation et d'hébergement des TPE (pépinières, couveuses, Centres d'Affaires de Quartier, coopérative d'activités...).

Les investissements immobiliers

En tant qu'investisseur d'intérêt général, la CDC soutient **les projets immobiliers à vocation économique** (intervention en co-investissement) :

- Immobilier d'entreprise adapté : couveuses, hôtels d'entreprises...
- Immobilier d'entreprise conventionnel : bureaux, locaux d'activités artisanales
- Immobilier commercial

Pour aller plus loin : *Convention d'objectifs 2014 – 2020 pour les quartiers prioritaires entre l'Etat et la Caisse des dépôts.*

[Accéder à cette convention 2014/2020](#)



ZOOM SUR LE DROIT COMMUN MOBILISABLE

Dans le cadre du pilier développement économique

Les exonérations fiscales

Exonération de la cotisation foncière des entreprises (CFE) en faveur des entreprises commerciales implantées dans les QPV

Bénéficiaires : les entreprises

- qui exercent une activité commerciale,
- qui emploient moins de 11 salariés au 1er janvier 2015 ou à la date de création et ont réalisé un chiffre d'affaires annuel hors taxes inférieur à 2 millions d'euros au cours de la période de référence ou ont un total de bilan inférieur à 2 millions d'euros,
- OU qui emploient moins de 50 salariés au 1er janvier 2017 et ont réalisé un chiffre d'affaires annuel hors taxes inférieur à 10 millions d'euros au cours de la période de référence ou ont un total de bilan inférieur à 10 millions d'euros.

[En savoir +](#)

Le Conseil Régional Occitanie

La région Occitanie accompagne les entreprises à chaque stade de leur développement (ante création, création, développement, pérennisation, transmission) individuellement ou collectivement ainsi que les réseaux de partenaires. Elle met en place des actions d'aide à la création de TPE/PME ou d'aide aux entreprises installées dans les quartiers. Elle développe un réseau régional de parc d'activités (PRAE).

Elle promeut également l'économie sociale et solidaire en finançant certaines pépinières d'entreprises.

Les exonérations fiscales

"Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur (ZFU-TE)" - Exonération d'impôt sur les bénéfices des entreprises

Territoires concernés en Occitanie

- Nîmes : Pissevin, Valdegour
- Toulouse : La Reynerie, Bellefontaine, Faourette, Bagatelle, Bordelongue
- Béziers : Les Arènes, La Devèze
- Montpellier : La Paillade
- Perpignan : le Vernet

Bénéficiaires, les entreprises :

- qui emploient au plus 50 salariés et pendant toute la durée de l'exonération ;
- qui réalisent soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 10 M€ au cours de l'exercice, soit un total de bilan n'excédant pas 10 M€ ;
- dont le capital et les droits de votes ne sont pas détenus, directement ou indirectement par une entreprise (ou conjointement par plusieurs entreprises) ne répondant pas à la définition européenne de la PME ;
- exerçant une activité industrielle, commerciale ou artisanale, ou une activité professionnelle non commerciale.

[En savoir +](#)

Le FISAC (DIRECCTE)

Le Fonds d'intervention pour les services l'artisanat et le commerce, vise à favoriser la création, le maintien, la modernisation, l'adaptation et la transmission des entreprises et commerces de proximités.

Le FISAC fournit des aides financières sous forme de subventions sur sélections des dossiers de demande à la suite d'appels à projets annuels.



LES FREINS

Les freins constatés dans le cadre de l'étude-action

CLOISONNEMENT DES SERVICES

Méconnaissance du jeu d'acteurs et des compétences des différents services

L'étude-action a montré un cloisonnement entre services politique de la ville et services développement économique, qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble. Ce cloisonnement entraîne une méconnaissance des missions et des politiques menées par chacun des services. Ainsi, les services politique de la ville ne connaissent pas forcément la politique économique menée et ne peuvent pas appréhender les leviers mobilisables dans ce domaine, ni les acteurs du développement économique à interpeller. C'est d'autant plus vrai que cette politique économique est souvent assez éloignée de leur propre culture et expérience professionnelle. De même, le service développement économique a été diversement associé durant l'élaboration du contrat de ville, et dispose d'une connaissance généralement faible de la politique de la ville, de son fonctionnement, des dispositifs activables...

Cette situation est renforcée par la différence de périmètre d'action : la politique de la ville se décline à l'échelle du quartier, même si elle interpelle l'échelle communale et intercommunale. Le développement économique se déploie pour sa part à l'échelle intercommunale, échelle d'intervention renforcée par la loi NOTRe.

Cette méconnaissance concerne parfois aussi les élus qui n'ont pas nécessairement de connaissance de la politique de la ville ou du développement économique selon leur mandat. De plus, dans de nombreux territoires, il existe peu de commande politique pour le développement économique au bénéfice des quartiers, les liens entre les stratégies économiques et politique de la ville ne relevant pas de l'évidence.

Cette situation induit des interrogations sur ce que peut être le développement économique pour les quartiers, faute d'échanges et d'interconnaissance suffisante des acteurs. Si certains leviers sont partiellement connus, notamment en matière de commerce et d'urbanisme commercial, certains territoires accompagnés se trouvaient confrontés à de vraies interrogations concernant le champ des possibles, et la façon d'aborder ce pilier développement économique.

Il est également fréquent que la compétence commerce reste à la main des communes, notamment dans les quartiers où le commerce est rarement défini d'intérêt communautaire. Cet état de fait nécessite alors d'associer un troisième acteur en matière de développement économique.



LES FREINS

Les freins constatés dans le cadre de l'étude-action

CLOISONNEMENT DES SERVICES

Difficulté à mobiliser l'intercommunalité quand elle ne possède pas la compétence politique de la ville

Les communautés d'agglomération, communautés urbaines ou métropoles possèdent désormais l'ensemble des compétences politique de la ville et développement économique, ce qui facilite le travail inter-services et la mobilisation de la stratégie économique au bénéfice des quartiers prioritaires.

En revanche, cela n'est pas toujours le cas des communautés de communes.

Il existe ainsi des configurations dans lesquelles la commune continue de piloter le contrat de ville, alors que la stratégie économique se définit à l'échelle intercommunale. Ces situations compliquent les modes de coopération en matière de développement économique des quartiers. C'est d'autant plus complexe lorsqu'il n'existe qu'un seul quartier classé « politique de la ville » sur l'EPCI dans la mesure où l'intercommunalité rencontre des difficultés à se positionner à cette échelle.

UNE APPROCHE DU PILIER TRES CENTREE SUR LES POLITIQUES DE L'EMPLOI

La Direccte

Au sein des services de l'Etat, le préfet délègue à la DIRECCTE le (co)pilotage du pilier emploi et développement économique des contrats de ville. A l'échelle des unités départementales, les contrats de ville sont souvent suivis par les services en charge de la politique de l'emploi plutôt que par ceux en charge de l'économie et des entreprises.

Dans ces conditions, les animateurs des comités de pilotage ou comités techniques des contrats de ville ont tendance à privilégier, sur ces questions, une entrée qui est celle des politiques publiques de l'emploi. Notons cependant une forte mobilisation de la Direccte sur les dispositifs de l'Etat tels que la Charte entreprises et quartiers, et l'appui au commerce de proximité.



LES FREINS

Les freins constatés dans le cadre de l'étude-action

UNE APPROCHE DU PILIER TRES CENTREE SUR LES POLITIQUES DE L'EMPLOI

Les délégués du préfet

C'est son ancrage territorial qui fonde la légitimité de sa mission. Il/elle représente le préfet sur le terrain, explique et rend visible son action auprès des partenaires, en particulier des associations.

Il/elle fait remonter les informations concernant le quartier et vérifie la pertinence des actions menées en vue d'éclairer la décision publique. Il/elle adapte son intervention au territoire et à ses spécificités.

Détaché de son ministère d'origine, le/la délégué(e) du préfet est en charge de suivre et d'animer, avec ses partenaires, la mise en œuvre concrète des actions contenues dans les différents piliers du contrat de ville : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi.

Il/elle s'attache notamment à faire progresser la part réservée au volet du développement économique, en mobilisant les dispositifs d'appui à la création d'activités économiques, en mobilisant les partenaires du contrat de ville, et notamment le partenariat privé.

Les délégués de préfet n'ayant pas tous comme origine professionnelle le champ du développement économique, l'effort de mobilisation sur ce pilier n'est donc pas toujours aisé.



LES SOLUTIONS

Les solutions identifiées en termes de jeu d'acteurs

LE BESOIN D'INTERCONNAISSANCE

Dans chaque territoire, l'étude-action a débuté par une réunion entre les services développement économique et les services politique de la ville. Cette réunion a permis à chacun des acteurs présents de :

- se présenter ; il s'agissait parfois de la première rencontre formalisée entre services ;
- présenter les missions réalisées par chacun et la stratégie dans lesquelles elles s'inscrivaient ;
- partager les constats sur le ou les quartier(s) prioritaire(s) ;
- identifier des premières pistes de coopération possibles et/ou les pistes à creuser pour le développement économique du quartier.

Cette première phase s'avérait nécessaire à une meilleure interconnaissance des acteurs. Cet échange a facilité la compréhension mutuelle des cadres d'intervention respectifs, des missions et des actions réalisées par chacun. Sur la base de cette connaissance partagée, il devenait alors plus aisé d'entrevoir quelles pourraient être les coopérations possibles.

Cette première réunion a aussi permis un affinement qualitatif et le partage du diagnostic économique des quartiers prioritaires. Elle s'est également posée comme une occasion de faire connaître le développement économique, la politique de la ville et le contrat de ville, notamment la nécessité d'un pilier développement économique articulé.

Au-delà du diagnostic réalisé dans le contrat de ville, souvent quantitatif, cette première rencontre a facilité le partage d'informations actualisées et qualitatives sur le quartier entre les acteurs en présence. Elle a également permis d'identifier des éléments à collecter par la suite : porteurs de projets issus du quartier accompagnés par la collectivité ou les partenaires économiques par exemple.

Ainsi, ces rencontres ont permis de dégager très tôt des thématiques centrales ; le commerce et l'entrepreneuriat, la connexion à établir entre un pôle numérique présent à proximité du quartier et ses habitants, ou encore entre une zone d'activités et un quartier prioritaire (en termes de services et notamment d'offre de restauration).



RECOMMANDATION N°1

Organiser un temps d'échange entre services développement économique et politique de la ville pour favoriser l'inter-connaissance, pour présenter la stratégie économique et le contrat de ville, affiner le diagnostic du quartier, et identifier les liens à établir entre les stratégies respectives.

Sur certains territoires, ce premier temps d'échange a été reproduit entre élus : élus en charge du développement économique, du commerce et de la politique de la ville. Cette rencontre a facilité leur sensibilisation à l'enjeu des croisements possibles entre stratégies au bénéfice du quartier.



LES SOLUTIONS

Les solutions identifiées en termes de jeu d'acteurs

LA POSTURE DU CHEF DE PROJET POLITIQUE DE LA VILLE

Dans l'animation de la réflexion autour du développement économique au bénéfice des quartiers prioritaires, la place du chef de projet politique de la ville, est centrale en tant que coordinateur du contrat de ville.

Il est en général à l'origine de la réflexion sur le pilier développement économique et emploi du contrat de ville. Dans certains territoires, une co-animation est cependant mise en place sur ce pilier, alors partagé entre service politique de la ville et développement économique. Cette configuration reste cependant rare.

Le chef de projet joue également un rôle d'interpellation des autres services (développement économique en particulier) afin de susciter les échanges, de s'informer sur les projets en cours, et de mettre en place une coopération pérenne. Sans cette démarche, le champ, complexe, risque de ne pas être investi. Cela favorise par ailleurs la constitution d'un binôme en capacité de mobiliser, dans un second temps, des partenaires extérieurs.

Certaines configurations territoriales ont nécessité de mobiliser des services au-delà de celui en charge du développement économique au sein des villes et intercommunalités.

Prenons comme exemple le service en charge du commerce de la ville, mais aussi le service urbanisme quand des interventions urbaines d'ampleur étaient prévues, notamment pour refondre de façon globale l'attractivité d'un quartier (dans le cadre du NPRNU ou de la requalification d'un quartier hors NPNRU). Il est particulièrement utile de pouvoir mobiliser ces services lorsque le quartier croise des enjeux de revitalisation de centre-bourg ou centre-ville. Là encore, cela relève souvent du rôle du chef de projet politique de la ville d'aller interpellier ces acteurs pour les mobiliser au service du quartier.

Pour autant, cela ne signifie pas que le chef de projet politique de la ville soit isolé. Cela doit au contraire lui permettre de mobiliser ses collègues et de constituer des binômes ou des groupes internes à la collectivité, mixant politique de la ville, renouvellement urbain, développement économique, emploi, ATI, Feder...



RECOMMANDATION N°2

Monter une « task-force » interne à la collectivité, en associant, selon les configurations territoriales, services politique de la ville, renouvellement urbain / urbanisme, développement économique, emploi, Europe...



LES SOLUTIONS

Les solutions identifiées en termes de jeu d'acteurs

DES MODES D'ORGANISATION FACILITANTS

Dans la conduite du volet développement économique de la politique de la ville, il est important pour le chef de projet d'associer, outre les services en charge du développement économique, ceux en charge du volet urbain : services de l'urbanisme, de l'aménagement, du foncier, services en charge du renouvellement urbain... au sein des collectivités (en fonction de leur taille et de leur organisation). Selon les cas, il est important d'associer également les SEM locales d'aménagement.

Car l'emplacement est, pour le commerce comme pour l'immobilier d'activités, un des éléments majeurs déterminant de la réussite de l'opération et des entrepreneurs qui s'y installeront.

Le règlement général de l'ANRU plaide par exemple dans ce sens en apportant des précisions sur la manière dont doit être prise en compte la question du développement économique dans les projets de renouvellement urbains inscrits dans le NPNRU. Il insiste en particulier pour que la dimension économique soit mise en lien avec les études menées pour la définition de la stratégie urbaine et de l'habitat, au sein des protocoles de préfiguration et des futures conventions pluriannuelles de renouvellement urbain.

Ces différentes études vont notamment permettre de faire ressortir les opportunités foncières pour la localisation des futurs projets immobilier, d'estimer la chalandise et la demande potentielle au sein du territoire, etc.

Que ce soit pour les QPV ANRU ou hors ANRU, de nombreux arguments plaident pour un travail associant, outre les services en charge du développement économique, ceux en charge de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat :

- besoin de comprendre les enjeux de concurrence entre territoires à différentes échelles (intercommunalité, ville, quartier), les dynamiques à anticiper et notamment celles prévues dans les documents d'urbanisme (PLUI, PLH, etc.) ;

- un travail en commun peut être nécessaire afin d'alerter sur des projets d'implantation d'activités économiques (par exemple des commerces) venant en contradiction avec la politique locale de relance de l'activité économique dans un quartier de la politique de la ville.

- quand un projet de renouvellement urbain est en cours sur un territoire, les interventions en matière de développement économique doivent impérativement prendre en compte le projet urbain global et sa temporalité ;

- la stratégie de développement économique doit être définie en lien avec les autres thématiques du renouvellement urbain pour garantir une réussite des projets. Par exemple, la réussite d'une opération commerciale ou d'immobilier d'activités peut être en partie due à la qualité de l'espace public environnant l'opération (pour les quartiers de centre ancien, l'EPARECA insiste sur l'importance de traiter l'espace public pour faciliter l'accès aux commerces et améliorer le confort d'usage), à la présence d'équipements publics de qualité, etc.

- des outils réglementaires peuvent être mobilisés dans les quartiers de centre ancien qui relèvent du droit de l'urbanisme.



RECOMMANDATION N°3

Favoriser le travail en commun des services développement économique avec les services en charge du volet urbain

LES SOLUTIONS

Les solutions identifiées en termes de jeu d'acteurs

DES MODES D'ORGANISATION FACILITANTS

Certaines organisations des intercommunalités s'avèrent plus facilitantes pour le développement économique des quartiers. Le rapprochement des services en charge du renouvellement urbain et des services politique de la ville constitue un premier avantage pour disposer d'un plus grand nombre de leviers au sein d'une même direction.

Certaines intercommunalités possèdent également des directions du développement, regroupant renouvellement urbain / habitat, cohésion sociale / politique de la ville et développement économique, ce qui permet de rapprocher plus fortement les services. Il est cependant nécessaire qu'une feuille de route en ce sens ait été élaborée, car la juxtaposition des services n'est en soi pas suffisante.

Dans certains territoires de taille plus importante, il existe aussi des fonctions transversales de chargé de mission développement économique dans les quartiers, qui constitue une véritable plus-value par rapport à une organisation classique (exemple de Nantes).



RECOMMANDATION N°4

Structurer une organisation qui facilite la transversalité entre développement économique et politique de la ville, avec une feuille de route indiquant les champs de coopération entre services.



LES SOLUTIONS

Les solutions identifiées en termes de jeu d'acteurs

LE PARTENARIAT INDISPENSABLE

Il existe un besoin de croisement entre le service politique de la ville et les acteurs du développement économique, externes à l'intercommunalité (consulaires, club d'entreprises, acteurs du soutien à la création d'entreprise, union des commerçants...). Il s'agit effectivement d'acteurs en capacité de mener des actions en faveur des quartiers et de ses habitants.

Le service politique de la ville n'a que peu de contacts avec ces acteurs, et connaît mal leurs modalités d'intervention. A contrario, le service développement économique est l'interlocuteur privilégié de ces acteurs, et possède en cela les leviers nécessaires à leur mobilisation dans une stratégie de développement économique des quartiers. Rappelons que ces acteurs ont la possibilité d'être financés par l'intercommunalité, et des engagements sont souvent indiqués dans des conventions entre opérateurs et collectivités.

Ce sont donc des partenaires à impliquer tant dans la phase de diagnostic du quartier, que dans la phase de définition stratégique et de déploiement des actions.

Après des échanges internes aux collectivités, Villes et Territoires a organisé des groupes de travail partenariaux, mobilisant les acteurs économiques et de l'emploi présents localement :

- UD Directe ;
- Acteurs de la création d'entreprises : BGE... ;
- Acteurs de l'emploi-insertion : Pôle emploi, mission locale PLIE.

Plusieurs moyens peuvent être activés pour mobiliser les opérateurs économiques :

- constitution de groupes de travail ; pour le diagnostic, la stratégie, la déclinaison d'une action particulière ;
- échanges bilatéraux co-animés par le service développement économique et le service politique de la ville pour la mise en place d'actions spécifiques ou la mobilisation du droit commun des opérateurs.



RECOMMANDATION N°4

Associer rapidement les opérateurs du développement économique ; chambres consulaires, agence de développement, acteurs de la création d'entreprise, cluster et club d'entreprises, union des commerçants... Les associer très en amont à la réflexion pour enrichir le diagnostic, identifier les pistes d'actions possibles et identifier qui, parmi eux, est en mesure de s'engager en faveur des quartiers, en s'appuyant sur un binôme de techniciens politique de la ville et développement économique.



LES SOLUTIONS

Les solutions identifiées en termes de jeu d'acteurs

LE PARTENARIAT INDISPENSABLE

Dans le cadre de l'étude-action, il est apparu important de structurer dans la durée un espace de dialogue où le développement économique des quartiers prioritaires* soit abordé de façon partenariale, afin que la dynamique de mobilisation ne s'essouffle pas.

Dans un premier temps, il est possible de créer une instance nouvelle : instance technique du contrat de ville dédiée au développement économique par exemple. Cette instance lance et suit le déploiement des actions.

Mais il est également possible de s'insérer dans des instances existantes afin de ne pas les multiplier. Il peut s'agir d'instances politique de la ville ou développement économique : instance mixte développement économique et emploi dans le contrat de ville par exemple, ou instance / espace de dialogue dédié au développement économique existante au sein de l'intercommunalité, etc.

* La place des quartiers dans les politiques locales de développement économiques.

Aborder ce sujet dans une instance dédiée au développement économique, qui n'est pas spécifique au contrat de ville, permet de décloisonner plus fortement cette question et de lier directement la stratégie économique intercommunale aux enjeux des quartiers prioritaires.



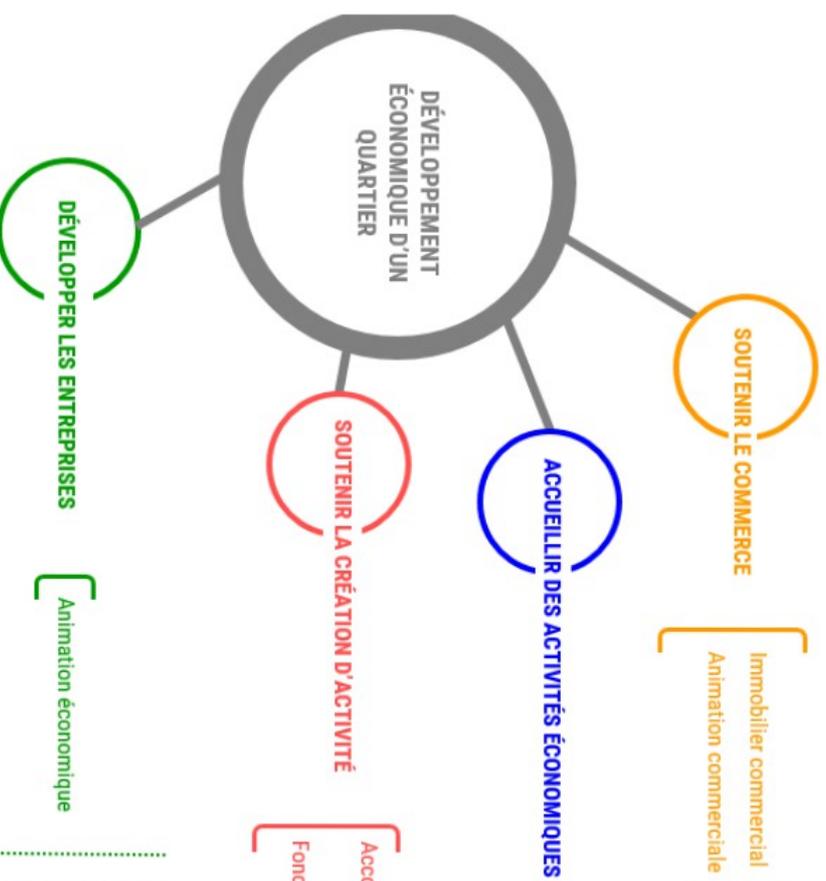
RECOMMANDATION N°5

Acter l'espace de dialogue où sera abordé le développement économique des quartiers (instance politique de la ville ou instance développement économique).



LES BONNES PRATIQUES

Ce schéma récapitule l'ensemble du Benchmark par grands axes de développement économique



Immobilier commercial
Animation commerciale

Boutique à l'essai P. 22
Boutique éphémère P. 26

ACCUEILLIR DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Immobilier commercial

KOD, co-working culinaire P.38
Hôtel d'entreprises, Artisanat et Innovation Sociale P.39
Village d'artisans développé par l'EPARECA P.41
Centre d'affaire de Bernay P.42
Répinière/hôtel d'entreprises pôle entrepreneurial
Silicone Banlieue P.51

Accompagnement à la création

Foncier / Immobilier économique

La plaine des saveurs, incubateur culinaire P.43
Food de Rue, atelier chantier d'insertion (ACI), coopérative d'activité et d'emploi et franchise solidaire P.44
La fabrique à entreprendre P.45
L'ACEISP, insertion économique P.46
Osez l'entreprise, soutien à l'activité P.46
Start-up de territoire P.47

DÉVELOPPER LES ENTREPRISES

Animation économique

Rue du développement durable P.27

Commerces multi-services et de restauration innovants :

- **Le Coquelicot gourmand P.28**

- **Les petites cantines P.28**

- **Le Barathym P.30**

- **La marmite des Adrets P.31**

Initiatives liant restauration et insertion :

- **Restaurants passerelles P.33**

- **L'arbre fruité P.34**

- **Programme Achats et Diversité (ADIVE) P.47**

- **10MentionWeb P.48**

- **LASER, ACI TIC et techniques du spectacle P.50**





LES BONNES PRATIQUES

Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

LE COMMERCE

Les boutiques à l'essai®

Le concept – Les boutiques à l'essai permettent à un porteur de projet de tester pendant six mois son idée de commerce en centre-ville (ou en quartier politique de la ville) grâce à un loyer modéré et à un accompagnement pré et post-crédation. La première boutique a été ouverte à Noyon (Picardie) en 2013. Depuis, une trentaine de villes ont mis en place ce dispositif. Le concept apporte une réponse à deux problématiques : d'une part l'existence de boutiques vides depuis plusieurs années sur des rues commerçantes, et d'autre part, le souhait de créateurs de pouvoir tester leur activité avant de se lancer durablement.

L'offre type – Elle propose aux créateurs un local commercial bien placé, d'une surface de 30 à 60m², rénové et adapté. Le loyer est modéré, après négociation par la collectivité et/ou le manager de centre-ville. A noter que selon les communes, le loyer est en général minoré de 10 à 20% ; ce loyer minoré est rendu « acceptable » pour le propriétaire par le flux de dossiers solides apporté par la collectivité et ses partenaires. Les conditions d'occupation sont flexibles : bail dérogatoire de 6 mois, renouvelable une fois. A cela, s'ajoute un accompagnement à la création d'entreprise par un opérateur CCI / réseau Initiative ou BGE, qui limite les risques d'échec. Cet accompagnement comprend du coaching, une analyse du business plan, un prévisionnel de l'activité sur 3 ans etc.

En version étoffée – L'offre peut inclure un prêt d'honneur à taux 0% de 5 000€ en partenariat avec les plate formes du réseau Initiative France, un kit de communication (cartes de visite, enseignes) distribué à prix préférentiel, une mise en relation avec un assureur et un expert-comptable partenaires qui vont proposer des prestations gratuites.

Plusieurs montages sont possibles en fonction du degré de difficulté rencontré pour impliquer les propriétaires privés :

- le propriétaire privé loue directement au porteur de projet bénéficiaire ;
- le propriétaire privé loue à la collectivité qui sous-loue au porteur de projet bénéficiaire ;
- le propriétaire privé vend son local à la collectivité (exercice du droit de préemption) qui loue ensuite le local au porteur de projet bénéficiaire.

LES BONNES PRATIQUES

Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

LE COMMERCE

Les Boutiques à l'Essai®

Pré-identifier les locaux – Avant toute chose, il est nécessaire de faire une pré-identification des locaux adaptés pour le dispositif. Ce sont idéalement des locaux propres et mis aux normes afin de limiter les coûts d'installation de l'entrepreneur. Les coûts éventuels de réfection type « électricité » sont normalement à la charge du propriétaire. Certains propriétaires étant récalcitrants, des collectivités ont choisi de financer une partie des travaux.

Le dispositif s'adresse à tout type d'activité hormis les métiers de bouche en raison des coûts d'investissement.

Une fois sélectionnée par la collectivité, la boutique vide fait l'objet d'un affichage spécifique en vitrine.



La collectivité lance ensuite un appel à candidatures en collaboration avec ses partenaires (la chambre de commerce, la chambre des métiers ou des réseaux comme Initiative France). Au bout de quelques semaines, l'un des candidats est désigné lauréat par un comité composé de professionnels.

Un indispensable partenariat public / privé

Ces initiatives ne sont viables que si elles sont fondées sur un partenariat entre acteurs publics et privés. Les villes ne peuvent pas porter seules le projet. La réussite de l'opération réside dans l'expérience et les connaissances de chacun des partenaires. A minima, l'opération associe toujours une collectivité, un bailleur et un réseau d'accompagnement à la création d'entreprise.

Il est également conseillé d'y inclure l'association des commerçants et les différents acteurs économiques de la commune d'implantation : assureur, banquier, agence de communication...

Idéalement, chaque partenaire assume sa participation dans le cadre de ses missions habituelles. L'opération ne nécessite donc pas un budget supplémentaire.



LES BONNES PRATIQUES

Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

LE COMMERCE

Les Boutiques à l'Essai®

Acteur ressource : la fédération des boutiques à l'essai – Face à l'engouement national autour du concept de boutique à l'essai et à l'ouverture prochaine de nouvelles boutiques, une fédération des boutiques à l'essai a été créée en novembre 2014. La fédération accompagne les collectivités souhaitant développer le concept de boutique à l'essai sur leur commune.

La fédération, qui a déposé la marque, met à disposition des collectivités le Pack *Ma Boutique à l'Essai*, qui comporte les outils de communication personnalisables, un guide de mise en œuvre (montage de l'opération étape par étape) et l'étude juridique de mise en œuvre. De plus, la fédération s'appuie sur un cabinet d'avocats spécialisé pour faciliter la mise en œuvre de l'opération sur les communes adhérentes.

A noter qu'Initiative France, le réseau de financement et d'accompagnement des créateurs d'entreprises présidé par Louis Schweitzer, et la Fédération des boutiques à l'essai ont signé une convention nationale de partenariat.

Par ailleurs, un acteur comme [Plateau Urbain](#), spécialisé dans l'occupation temporaire, peut également jouer un rôle d'appui (choix des locaux vacants, négociation, traitement des aspects juridiques, détection des porteurs de projets...). La spécificité de Plateau urbain est de cibler des activités d'utilités sociales (la structure étant elle-même une SCIC). Elle peut également prendre à bail des locaux pour sécuriser le propriétaire.



Une méthodologie
Tous les outils de mise en œuvre



Un Label
Marque déposée



Un réseau national
Retours d'expérience

Source : fédération des boutiques à l'essai



LES BONNES PRATIQUES

Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

LE COMMERCE

Les Boutiques à l'Essai®, exemple de Noyon

1ère commune à l'avoir expérimentée – La commune de Noyon en Picardie (15 000 habitants) est la première commune à avoir expérimenté cette pratique en 2013. L'action menée par la ville associe [Initiative Oise-Est](#), la communauté de communes du Pays noyonnais, les chambres consulaires, ainsi que l'association des commerçants qui parraine les nouveaux venus.

Au printemps 2013, le manager de centre-ville a identifié un local disponible ; la ville s'est ensuite rapprochée du propriétaire pour en négocier le loyer dans le cadre d'un bail précaire. En juin, la ville de Noyon a lancé un appel à candidatures pour proposer cette boutique à l'essai pour une durée de quatre mois. Au début de l'automne, la ville a rafraîchi le local et une candidate sérieuse a été choisie pour ouvrir une épicerie fine. La collectivité loue le magasin au propriétaire du local, puis le sous-loue avec l'accord de ce dernier. Elle a également assuré le montage juridique et la communication de l'opération.

Un suivi et des conseils – De son côté Initiative Oise-Est a accompagné et conseillé la future commerçante dans ses choix techniques, financiers, commerciaux... Afin de réduire les risques, la créatrice d'activité a fait le choix dans un premier temps du système du dépôt-vente des produits locaux : paniers primeurs, pain, moutardes, biscuits, confitures, miel... Une brocanteuse prête son mobilier de la boutique (en dépôt-vente) et bénéficie ainsi d'une bonne visibilité dans ce local de centre-ville.

Depuis cette première expérience, la ville a ouvert deux nouvelles boutiques à l'essai et mis en place un partenariat avec des entreprises locales permettant de proposer un kit de communication (enseigne, flyers, cartes de visites...) ainsi qu'une offre d'agencement des locaux à tarifs préférentiels. Par ailleurs, pendant la durée de l'essai, l'assurance est prise en charge par un assureur noyonnais, et les frais bancaires par une agence locale.

Exemple de la 1^{ère} boutique à l'essai

AVANT : magasin d'optique fermé depuis 2 ans



APRÈS : Le local retrouve sa vocation commerciale après quelques travaux de rafraîchissement



60 m²
Loyer de 500 € / mois
Emplacement n°1

Source : fédération des boutiques à l'essai

LES BONNES PRATIQUES

Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

LE COMMERCE

Les Boutiques à l'Essai®, exemple de Noyon

La force du concept – La force du concept est de mobiliser la presse et d'interpeller la population.



Cette première expérience a permis la réouverture d'une boutique fermée depuis 2 ans et a favorisé l'arrivée de 8 nouveaux commerces à proximité de la boutique. Une seconde boutique à l'essai a été mise en place, et une troisième est en réflexion. Le porteur de projet a conservé le local à l'issue de l'opération.

Exemple de Crépy-en-Valois : la transposition dans un quartier politique de la ville

La ville de Crépy-en-Valois a mis en place cette action dans le quartier prioritaire Kennedy. Un appel à candidatures a été lancé fin 2016. Les futurs entrepreneurs seront locataires du bailleur social l'OPAC. Le coût de cette opération est de 15 000€.

L'appel à candidature a rencontré un franc succès. En une seule journée, une dizaine de projets sérieux ont été déposés. Il s'agit principalement de porteurs de projet qui vivent de longue date dans le quartier et qui ont une connaissance suffisamment fine pour envisager de développer une activité cohérente et ajuster à la réalité du quartier d'implantation. Les projets proposés apportent donc, dans leur majorité, une réponse à des besoins locaux.

Plus largement, le dispositif est pensé comme un «détecteur à porteurs de projets», car même s'ils ne sont pas sélectionnés, les porteurs de projets sont orientés vers des partenaires.



LES BONNES PRATIQUES

Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

LE COMMERCE

Un concept voisin : les boutiques éphémères

Encore appelées les « pop-up stores » – La boutique éphémère, aussi connue sous l'appellation « pop-up store » est, au sens strict du terme, une boutique qui a une durée de vie limitée dans le temps. Une fois leur test effectué, les entrepreneurs n'ont pas vocation à rester. Ils devront ensuite trouver un autre magasin libre pour poursuivre leur activité. Moins fréquentes que les boutiques à l'essai, leur principal avantage est d'éveiller la curiosité des consommateurs et de créer l'événement

C'est le choix qu'a fait Nancy en 2016. Le 1^{er} octobre, un commerçant sélectionné durant l'été, s'est installé dans un ancien bureau de tabac (vide depuis 1999) qui appartient aujourd'hui à la municipalité. Ce local de 30m² situé au cœur de la ville est loué à un tarif 30 à 40% inférieur aux prix du marché (soit 390 euros HT / mois - hors charges).

Aucun droit d'entrée ou de pas de porte n'est demandé. Le dispositif est mis en œuvre par l'[association Alexis](#) (outil régional d'aide à la création, au développement et à la transmission d'entreprise).

Le jury – Il est constitué de la ville de Nancy, de l'association Alexis et de l'association des commerçants. Au bout de 6 mois, si l'activité ne décolle pas, le porteur de projet devra libérer le local. A contrario, si les résultats sont prometteurs, le candidat pourra obtenir un délai supplémentaire de 6 mois. En parallèle, la ville envisage de créer une société d'économie mixte dédiée au portage de commerces vacants (achat, remise en état, revente).



Source : l'Est-Républicain



LES BONNES PRATIQUES

Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

LE COMMERCE

Rue du développement durable, initiative de soutien au commerce (Saint-Etienne)

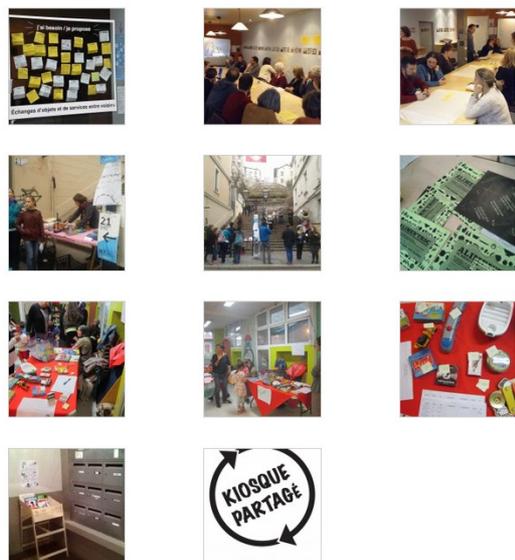


www.ruedudeveloppementdurable.fr

L'association Rue du développement durable (RDD) a été créée en 2009. Elle a pour objectif de contribuer à revitaliser le quartier du Crêt de Roch. Elle tend à revaloriser l'image de ce quartier en y favorisant le développement d'activités et de services à finalité solidaire et écologique. Ces activités sont inscrites dans l'économie sociale et solidaire et le développement durable. L'association propose divers modes d'occupation en louant, rénovant et sous-louant des cellules à des entrepreneurs solidaires et durables.

Les fondateurs de l'association ont créé une société d'investissement solidaire dénommée *Crêt de Liens*, destinée à acquérir et à réhabiliter des locaux vacants sur le quartier ; il s'agit de les mettre à disposition d'activités adhérant à la charte de l'association. Cette société d'investissement est alimentée par la collecte d'investissements solidaires.

Pour favoriser les échanges entre voisins, nous proposons des Kiosques Partagés à installer dans les entrées d'immeubles: espace de partage de magazines et livres.





LES BONNES PRATIQUES

Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

LE COMMERCE

Des exemples de commerces multi-services ou de restauration innovants

Le Coquelicot gourmand, commerce innovant – Le Coquelicot gourmand se situe à Saint-Agrève en Ardèche. La commune compte 2600 habitants dans une communauté de communes de 4000 habitants (Communauté de communes du Haut-Vivarais). Le commerce inclut un salon de thé, de la vente de pâtisseries fait-maison, de fleurs, de cadeaux, et de décorations florales, ainsi que des cours de façon très ponctuelle (6 à 8 séances par an).

Le commerce s'est mis en place suite à une rupture de contrat avec l'ancien pâtissier, et à la fermeture d'un commerce de fleurs sur la commune. Ce commerce de fleurs ouvre à nouveau en 2011, avec en sus, l'activité salon de thé et pâtisserie.

Le commerce est créé en Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée (EIRL). Le montage est réalisé avec l'aide de la Plate-forme régionale de développement rural. Un budget initial de 20 000€ est constitué grâce à 8 000€ d'apport personnel, 2 000€ de subventions de la communauté de communes dans le cadre du FISAC, 4 000€ de prêt Ardèche Initiative et 6 000€ de prêt de banque.

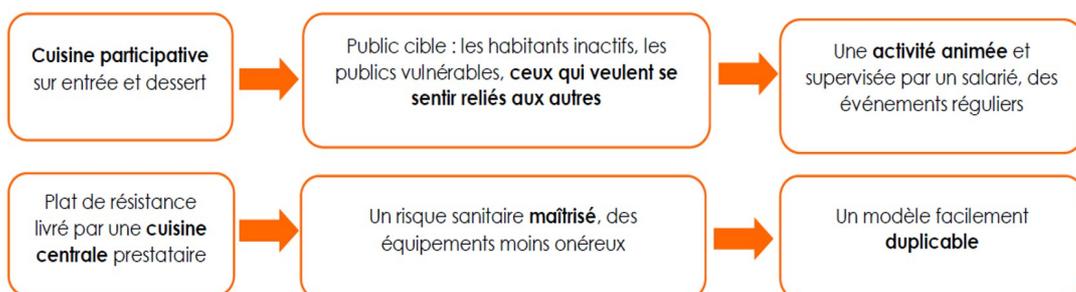
Les petites cantines, cuisines de quartier –

A Lyon, les petites cantines proposent une cantine de quartier, dans laquelle les habitants viennent cuisiner et partager un repas convivial. La cantine est ouverte midi et soir ; les horaires s'adaptent en fonction du lieu d'implantation. C'est un véritable lieu de vie dans le quartier. Des activités connexes sont proposées, comme des ateliers ou des privatisations de l'espace pour des événements. La cuisine est neuve, mais le mobilier et la vaisselle sont de récupération.



www.lespetitescantines.org

Le concept des Petites cantines





LES BONNES PRATIQUES

Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

LE COMMERCE

Des exemples de commerces multi-services ou de restauration innovants



Les petites cantines, cuisines de quartier, semaine-type

Source' : les petites cantines

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Cuisine Collaborative	Location	Cuisine Collaborative	Cuisine Collaborative	Cuisine Collaborative	Location	Location
Repas de quartier	Location	Repas de quartier	Repas de quartier	Repas de quartier	Location	Location
Atelier communication non violente	Location	Les clés du numérique	Troc de services	Cours de cuisine responsable	Location	Cuisine Collaborative
Repas de quartier	Location	Repas de quartier	Repas de quartier	Repas de quartier	Location	Repas de quartier

Fiche technique – L'activité s'appuie sur deux salariés « maîtresses de maison » (une pour le service du midi, une pour le service du soir). Les salari.e.s gèrent les approvisionnements, veillent au respect du lieu, assurent l'accueil. Des bénévoles, généralement des habitants, font également vivre le lieu en contribuant à la préparation des repas, au nettoyage, etc. La participation aux repas est libre : chacun donne à hauteur de ses moyens, avec un minimum de 3€ par repas.

La structure est associative, créée par Diane Dupré Latour et Etienne Thouvenot, salarié du Groupe Seb.

Cette initiative a vocation à essaimer ; deux nouvelles cantines ouvriront prochainement à Lyon et deux autres cantines sont en projet à Lille et à Dijon. Le concept a été, dans un premier lieu, testé en 2016 dans le Quartier Politique de la Ville de la Duchère à Lyon puis, les petites cantines se sont installées dans les locaux à Lyon 9.

L'investissement de départ s'élevait à 25 000 – 30 000€, dont : 12 000€ pour l'achat du matériel de cuisine (gros et petit équipement) et du mobilier, et 10 000 – 20 000€ pour l'aménagement du lieu. Les partenaires pour le montage du projet étaient : la Ville de Lyon, Auvergne Rhône-Alpes Active et Rhône Développement Initiative (fond de confiance – financement, sous forme de subventions de l'étude action permettant de valider le démarrage du projet), Groupe Seb (financement de la participation à Ticket for Change, temps laissé au salarié pour monter le projet) et Groupama. En décembre 2016, 23 000€, pour un objectif initial de 12 000€, ont été collectés via une campagne de crowdfunding (KissKissbankbank), pour financer de nouvelles cantines. Les petites cantines bénéficient également du mécénat de la part de Fondations telles que la Fondation Saint- Irénée par exemple. Pour l'exploitation, des commerces à proximité (La Vie Claire par exemple) donnent leurs produits frais invendus. Les petites cantines sont ainsi autonomes financièrement.



LES BONNES PRATIQUES

Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

LE COMMERCE

Des exemples de commerces multi-services ou de restauration innovants

Le Barathym, café / restaurant – Le Barathym se trouve dans le quartier de la Villeneuve à Grenoble (12 000 habitants). Ce café associatif est né de la volonté des habitants ; exprimée lors de réunions de quartiers suite à des affrontements entre des jeunes et la police en 2010. En 2010, le Barathym est d'abord lauréat de l'appel à projet lancé par la Ville de Grenoble pour redynamiser le quartier de la Villeneuve puis de l'appel à projet du programme Jeun'ESS. En 2014 il est à nouveau lauréat national Talents des Cités, catégorie "Création").

Barathym a ouvert ses portes en janvier 2012 au sein du Patio. Il s'agit d'un espace socio-culturel regroupant des services municipaux, le CCAS et des associations culturelles, implanté en rez-de-chaussée d'un immeuble de logements, à proximité de la place du marché, du collège Villeneuve et du parc Jean-Velhac.

Les objectifs affichés par l'initiative sont de :

- favoriser le lien social dans un quartier sensible ;
- proposer un lieu d'échanges convivial et participatif ;
- permettre l'accès à la culture et susciter de nouveaux centres d'intérêt par le biais d'ateliers, de spectacles et de concerts ;
- proposer des boissons et de la petite restauration à des prix accessibles.



www.barathym.blogspotaires.org

Fiche technique – Un espace d'une cinquantaine de mètres carrés, au sein du Patio est mis à disposition de l'association.

L'espace de restauration se compose d'une dizaine de tables.

L'équipe est constituée d'un coordinateur (contrat à durée indéterminée/ rôle de gestion et d'animation) salarié de l'association, d'un adulte-relais. Trois contrats-aidés financés par l'Etat, participent à la cuisine et au service (deux serveurs à temps partiel et un cuisinier à temps plein).

Le café propose une restauration rapide tout au long de la journée à des prix accessibles ; point chaud le matin, restauration rapide/service à table le midi et petite restauration tout au long de la journée. Il propose également des animations ludiques et culturelles ; jeux de carte, jeux de société, ateliers parents-enfants, karaoké, lectures de conte, concerts, etc.).

Une centrale d'achats en commun a également été constituée avec une cinquantaine de particuliers afin de proposer des produits de qualité, biologiques et locaux, à des prix abordables en raison des quantités écoulées et de la réduction des intermédiaires.

La fréquentation grandissante a permis à Barathym de se professionnaliser : aménagement d'une véritable cuisine, chambre froide, développement de l'activité de restauration, développement du service à table, recrutements de personnes provenant du quartier, et plus récemment mise en place des achats groupés.



LES BONNES PRATIQUES

Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

LE COMMERCE

Des exemples de commerces multi-services ou de restauration innovants

La marmite des Adrets, commerce multi-services – La marmite des Adrets est un commerce multi-services proposant une offre de restauration, un café, une épicerie et un espace de rencontres. Cet espace est implanté sur le village de montagne des Adrets dans le massif de Belledonne (Isère). La population du village est de 900 habitants.

L'objectif de cette initiative est de renforcer les liens sociaux sur le territoire en créant un lieu de rencontres intergénérationnelles pour les habitants, et en proposant un lieu original et singulier qui attire aussi des personnes extérieures.

La Marmite s'articule autour de trois pôles : les services, la convivialité et l'animation (jeux, concerts, ateliers broderie & tricot, projection de films, échange avec des écrivains).

En 2000, le dernier commerce de proximité du village ferme. Le conseil municipal se mobilise alors pour lancer une réflexion dans le but de ré-ouvrir un commerce, en impliquant les administrés. En 2013 la Marmite voit le jour, au sein de locaux de l'ancienne cure des Adrets, mis à disposition par la mairie.

Fiche technique – La structure est au format SCIC, ce qui permet d'impliquer différents acteurs dans le projet, et de garantir ainsi la viabilité et la vocation d'intérêt général de ce dernier. 62 sociétaires sont engagés dont 19 fondateurs et 43 marmitons. Les parties prenantes du projet sont la commission Marmite, le conseil municipal, les Scènes Obliques, la MCAE, l'union des SCOP et les salariés.



www.lamarmitedesadrets.fr

La Marmite des Adrets a bénéficié de divers soutiens financiers :

- France Active (SIFA), 1ère société d'investissement solidaire française, a pour vocation d'apporter un appui financier aux structures solidaires, qu'elles soient des entreprises ou des associations d'utilité sociale. En 2013, elle a apporté 13 000€ pour soutenir l'activité de la Marmite des Adrets.
- L'initiative a également bénéficié du soutien du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), mis en place par l'Etat, pour financer des projets relevant, entre autres, de l'économie sociale et solidaire.
- Le crowdfunding a permis à la Marmite des Adrets d'obtenir 4560€ de fonds pour investir dans du matériel de cuisine.

Parmi les associés de la SCIC, on compte les Fondateurs, qui créent et administrent la société et les Marmitons, qui s'engagent dans la réalisation du projet en participant à diverses commissions. Pour son fonds de roulement de 20 000€, la société a défini le montant de la part sociale à 50€. Les Fondateurs investissaient au minimum 6 parts sociales et les Marmitons au minimum 1 part.



LES BONNES PRATIQUES

Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

LE COMMERCE

Des exemples de commerces multi-services ou de restauration innovants

La marmite des Adrets, commerce multi-services

Les partenaires du projet sont aussi bien des acteurs publics que privés :

- L'Union Régionale des Sociétés Coopératives et Participatives (URSCOP) Rhône-Alpes conseille, fédère les SCOP de la région, offre un accompagnement économique, financier et juridique et ce, même après la création de l'entreprise.
- La Métro Création d'Activité économique (MCAE) est une association loi 1901 créée par des communes, la communauté de communes de l'agglomération grenobloise et des entreprises locales. Faisant partie du réseau France Active, son but est notamment d'intervenir sur des projets qui visent à dynamiser l'activité de certains territoires. Elle accorde pour la création ou la reprise d'entreprise un prêt d'honneur à 0% de 1000 à 15 000€, remboursable sur 1 à 3 ans.
- La Communauté de communes Le Grésivaudan a donc été impliquée dans ce projet en investissant via le fonds de prêt de la MCAE.
- La Mairie des Adrets a été un acteur essentiel puisqu'elle a permis la mise à disposition des locaux
- Les habitants des Adrets ont eu la possibilité d'être sociétaires de l'entreprise pour soutenir le projet et participer à l'animation du lieu.





LES BONNES PRATIQUES

Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

LE COMMERCE

Des initiatives liant restauration et insertion

Les restaurants Passerelles - ACI – 6 restaurants en ACI ont été créés en Île-de-France, dans 6 quartiers prioritaires différents, à partir d'anciennes cuisines collectives informelles au sein des Foyers de Travailleurs Migrants (FTM). Ces restaurants, portés par 6 associations, permettent chaque année l'embauche de 80 salariés en insertion et servent 2 500 repas par jour à prix social ; 2,60€ à 3€ pour un coût de revient à 5,6€.

Ce projet de restaurant est né en 2003 lorsque, lors de la réhabilitation d'une résidence sociale, les pouvoirs publics ont initié un processus de légalisation de la cuisine africaine qui fonctionnait sur les lieux. Pour cela, deux chargés de mission d'une association locale ont été mobilisés pour étudier la faisabilité du processus, et conduire sa mise en œuvre. Cette étude a donné naissance à l'association Taf et Maffé en 2005, conventionnée Chantiers d'Insertion. Une association, Appui, a ensuite été créée pour essaimer le dispositif en région.

C'est un projet d'utilité sociale. Dans le respect des normes sécuritaires et sanitaires, il favorise la poursuite de l'offre de repas chauds à prix réduits au sein des résidences sociales, à destination des résidents, mais aussi des travailleurs du quartier et de la population précaire du voisinage. Il permet le recrutement en insertion de publics éloignés de l'emploi, formés sur des postes d'employés de restauration polyvalents.



Fiche technique – L'ingénierie du premier restaurant a été financée par la Ville de Saint-Denis et la sous-préfecture de Saint-Denis (fonds politique de la Ville) dans la phase innovante de modélisation. Puis, le modèle s'est financièrement autonomisé avec le recours aux fonds publics de droit commun (contrats d'insertion, dès 2003). L'Agence nationale pour la cohésion et l'égalité des chances (Acsé) a pris en charge les coûts d'investissement. Les locaux sont mis à disposition de l'association qui ne paye donc pas de loyer, et les fluides sont gratuits.

Les cinq premiers « restos passerelle » membres du PTCE ont servi 650 000 repas par an. Leur chiffre d'affaires cumulé est d'environ 2,1 millions d'euros.

Les 80 employés polyvalents de restauration en insertion sont formés sur site, en situation réelle de production, pendant 6 à 24 mois. Ces restaurants ont également permis la création de 24 postes de permanents. Le « taux de sortie » pour le personnel en insertion est plutôt satisfaisant avec plus de 30% d'emplois durables et 60% de sorties dynamiques.

Une dizaine de « restos passerelle » supplémentaires sont prévus dans les cinq prochaines années, ce qui devrait permettre la création de 151 à 174 postes d'insertion pour 50 à 58 permanents d'encadrement. L'association Appui totalise pour sa part 2 ETP pour 3 salariés (1 +0,6 +0,4).



LES BONNES PRATIQUES

Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

LE COMMERCE

Des initiatives liant restauration et insertion

L'arbre fruité, restaurant d'insertion – L'arbre fruité est un restaurant d'insertion par l'activité à destination de femmes éloignées de l'emploi, et présentant des difficultés sociales et économiques. Son objectif est de constituer « *un tremplin vers l'emploi pour des personnes en difficulté sur le marché du travail* ». Il se situe en cœur de quartier NPRU, sur le quartier des Villeneuves à Grenoble. Cette initiative est portée par l'association Solidarité Femmes, association apportant un soutien aux femmes victimes de violences (association loi 1901).

Le restaurant est ouvert du lundi au vendredi pour le service de midi. 50 couverts sont servis quotidiennement. Des colis alimentaires sont également préparés et livrés à près de 300 familles en grande précarité, orientées par les services sociaux. Le restaurant propose de la vente à emporter : sandwiches, salades et plats du jour.

Enfin, des plateaux repas peuvent être livrés et buffets cocktail organisés dans l'agglomération grenobloise, à destination des établissements publics et entreprises privées. La clientèle du restaurant est essentiellement constituée de salariés du quartier (entreprises, services publics, associations). L'activité de traiteur a été développée en 2011 afin de retrouver un équilibre financier et assurer la pérennisation de la structure

Une stratégie d'accroissement de la productivité du restaurant a été engagée via la présentation des entrées sous forme de self (passage de 30 à 50 couverts quotidiens, nouveaux repas thématiques et vente à emporter) et le développement d'un service traiteur.

RÉFÉRENCES DE CHANTIERS RÉALISÉS

	NATURE PRESTATION	COMMANDITAIRE	MONTANT
2011	Cocktail pour 200 personnes	La Métro	2 400€
	Repas pour 28 personnes	CCAS	420€
	Accueil goûter et accueil petit déjeuner + repas midi pour 45 personnes	Ville de Grenoble	1 375€
2010	Repas froid pour 20 personnes	MAIF	200€
	Sandwichs et fruits pour 200 personnes	CAP BERRIAT	600€
	Cocktail pour 40 personnes	Fondation FACE	800€

Source : *L'Arbre fruité*



<http://solidaritefemmes38.org/nos-missions/larbre-fruite/>



LES BONNES PRATIQUES

Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

LE COMMERCE

Des initiatives liant restauration et insertion

L'arbre fruité, restaurant d'insertion – La structure employait en 2014, 18 femmes via des contrats d'insertion, renouvelables jusqu'à 24 mois. Chaque salarié change de poste tous les 2 mois afin d'avoir une vision globale des métiers de la restauration au terme de son contrat. Une chargée d'insertion, un cuisinier encadrant et une encadrante technique salle assurent l'encadrement.

Le comité de pilotage recrutant les bénéficiaires est composé d'un CCAS, de Pôle Emploi, d'agents locaux d'insertion, et des membres de l'Arbre fruité.

Les femmes en insertion bénéficient aussi de certaines actions portées par Solidarité Femmes telles qu'un ensemble de services de formation et d'information (cours de français, prévention des violences, inégalités hommes-femmes...).

En 2011, 40% des personnes sorties ont obtenu un emploi stable ou une formation qualifiante. L'initiative est viable, et perdure depuis plus de 20 ans.

La structure participe activement à la vie des Villeneuvois, en créant du lien social au sein du quartier. Elle participe notamment à l'organisation de la fête de quartier.

	2014
Nbr de personnes accueillies	18
Nbr des femmes / Nbr d'hommes	17 / 1
< 26 ans	22 %
26 et 49 ans	55,5 %
+ de 50 ans	22 %
Bénéficiaires du RSA	50 %
Sans qualification ou non reconnue en France	55 %
Personnes diplômées	39 %
Difficultés d'expression écrite ou/et orale	66 %
Familles monoparentales	33 %
Lieu d'habitation quartier ZUS	33 %
Modules formation professionnalisants et compétences clé	55 %

Source : l'Arbre fruité



LES BONNES PRATIQUES

Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

LE COMMERCE

Des initiatives liant restauration et insertion

Fiche technique – Au départ, Solidarité Femmes souhaitait accompagner les femmes victimes de violence dans leur insertion professionnelle, et s'est alors appuyée sur des réseaux de centres de formation tels que le Greta. Les offres de formation s'avéraient peu adaptées, le niveau de base des candidates étant trop bas, et le social n'étant pas la vocation première de ces organismes.

Cette lacune a fait germer le projet de restaurant d'insertion en 1986. Solidarité Femmes s'est alors inspirée des travaux de l'association d'aide aux jeunes (APAJ), qui gérait un restaurant social pour assurer le montage de son projet. Le projet est présenté aux pouvoirs publics. Aucun financement n'est accordé au projet et l'association doit monter un plan d'autofinancement, non viable.



Source : reportage réalisé par Le Monde

En 1993, Solidarité Femmes obtient l'assurance de divers financements, suivant le principe de l'économie solidaire :

- des locaux mis à disposition par la Ville ;
- une partie de financement public (Direction départementale du travail et de l'emploi - DDTE, commission locale d'insertion - CLI) ;
- une partie des ressources issue de la vente (repas en salle, préparation de repas pour clients extérieurs) ;
- un apport financier et en personnel de l'association Solidarité Femmes (5 bénévoles).

L'association ouvre un local au quartier 2 de la Villeneuve : l'atelier d'insertion en bas, les tables du restaurant à l'étage. Le lieu est encore confidentiel, connu seulement des initiés, mais qui se développe rapidement.

En 1996, la ville de Grenoble aménage un atelier cuisine adapté à l'activité, permettant au restaurant de bénéficier d'une meilleure visibilité sur une place.

La Ville met les locaux gratuitement à disposition de l'association.

LES BONNES PRATIQUES

Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

LE COMMERCE

Des initiatives liant restauration et



En 2003, divers projets de développement sont menés. Le soutien de la Ville permet l'aménagement d'une terrasse extérieure, fort appréciée, permettant une augmentation de la clientèle durant les beaux jours. Le soutien financier de la Caisse d'Épargne, du Contrat de Ville et du Conseil Général, permet de renouveler le matériel de cuisine et d'améliorer les conditions de travail.

En 2011, l'Arbre Fruité diversifie son activité par la création d'un service traiteur. Cette initiative est financée par la fondation d'entreprise Vinci pour la cité. Celle-ci fait un don de 26 000€ pour l'achat d'une camionnette isotherme réfrigérée. Vinci met également en place un mécénat de compétences, et propose un appui au développement opérationnel et commercial de l'activité par M. Pascal DE THIERSANT, Directeur de VINCI Facilities (VINCI Energies).

Fiche technique

Les financeurs de l'association Solidarité Femmes sont :

- L'ARS
- L'ACESE
- Gaz et électricité de Grenoble
- La Ville de Grenoble
- Grenoble Alpes Métropole
- Le conseil général de l'Isère
- La région Rhône-Alpes
- L'Europe





LES BONNES PRATIQUES

Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

LES PROJETS IMMOBILIERS

KOD, coworking culinaire



Kitchen On Demand – Kitchen On Demand (KOD) est une SARL qui se trouve au Sud de Paris, dans l'Essonne. Elle porte un projet de « co-working culinaire » aux conditions souples, répondant ainsi à une demande croissante de créateurs d'entreprises, de food-trucks, d'entreprises d'événementiel, de formateurs, ou encore de traiteurs déjà installés.

Ce principe de co-working répond à une variété de besoins :

- pour les créateurs d'entreprise, il leur offre la possibilité de se lancer en limitant les investissements et les engagements ;
- il permet aux créateurs travaillant en food-truck, de disposer d'une base fixe pour produire, stocker et nettoyer ;
- il offre aux pour les entreprises liées à l'événementiel, la flexibilité nécessaire pour répondre à des commandes irrégulières.
- Pour les traiteurs installés, il représente un moyen de répondre à un surcroît d'activité ;
- pour les formateurs, il offre un plateau technique tout équipé.

Fiche technique – L'offre de location inclut l'accès privatif à un plan de travail et un chariot doté d'un kit d'ustensiles, l'utilisation des équipements, du matériel et des locaux partagés en concertation avec les autres co-workers, les charges (eau, électricité, chauffage, accès wifi), le stockage, la maintenance des appareils, l'assurance du local et les impôts locaux.

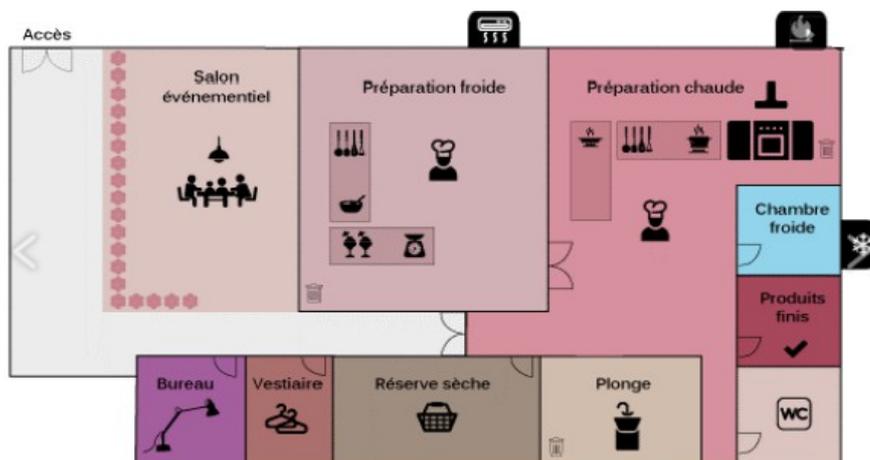
La tarification est la suivante :

OFFRE FLASH

Forfaits horaires **non fractionnables**, de 4 à 12 heures, **valables un mois** et payables à l'avance.

Tarif pour la location d'un poste pour **deux personnes**.

Tarif pour 1 poste en €HT par heure			
Nombre de forfait mensuel	Forfait 4 heures	Forfait 8 heures	Forfait 12 heures
1	110 €	192 €	252 €
2	104 €	176 €	228 €
3 et plus	100 €	160 €	204 €



www.kitchenondemand.fr/



LES BONNES PRATIQUES

Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

LES PROJETS IMMOBILIERS

ARTIS (ARTisanat et Innovation Sociale), hôtel d'entreprises

Présentation des centres d'affaire – Les ARTIS sont des centres d'affaires de quartiers à Grenoble, Echirolles et Fontaine. A l'origine, ces infrastructures proviennent, d'un double constat. D'une part, le déficit d'activités économiques au sein de ces quartiers, avec peu de création ou d'implantation d'entreprises. D'autre part, un besoin de locaux adaptés, à loyers modérés et pérennes, pour une implantation durable des entreprises.

Depuis 2008, les ARTIS ont vocation à accueillir des entreprises de l'ESS (structures d'insertion par l'activité économique, sociétés coopératives, etc.), des artisans et des créateurs. L'implantation de ces structures permet une diversification des fonctions au sein des quartiers, la production de nouveaux produits et services dont une partie bénéficiera aux habitants des quartiers ; boutiques solidaires, produits locaux.

Ces centres d'affaires visent ainsi à :

- compléter une offre d'hébergement adaptée à des structures d'insertion par l'activité économique, le constat étant posé d'un accès difficile pour ces structures à des locaux de qualité avec des loyers abordables ;
- apporter une offre d'hébergement à des micro-entreprises en création.

- offrir des locaux de qualité sur des surfaces réduites à l'attention des artisans ;
- rechercher une mixité économique associant à la fois entreprises de l'économie sociale et solidaire, entreprises d'insertion, chantiers d'insertion, coopératives, associations à vocation économique, et entreprises artisanales ;
- susciter la gestion en commun de services. Il s'agit d'organiser le partage d'espaces et la mutualisation de moyens pour susciter l'émergence de projets communs ;
- proposer un loyer adapté. Ces loyers sont variables selon la nature des structures hébergées : structures d'insertion par l'activité économique, d'économie sociale et solidaire et artisans.

L'implantation de ces hôtels d'entreprises doit permettre de favoriser la coopération et de créer un véritable écosystème.

Les conditions d'occupation sont différentes suivant les utilisateurs. Chacun des trois sites est équipé de services communs (cuisine, salle de réunion, système d'alarme, local à vélo et parking situés à proximité du tram, accès téléphonie et internet).



ARTIS Echirolles



ARTIS Grenoble



LES BONNES PRATIQUES

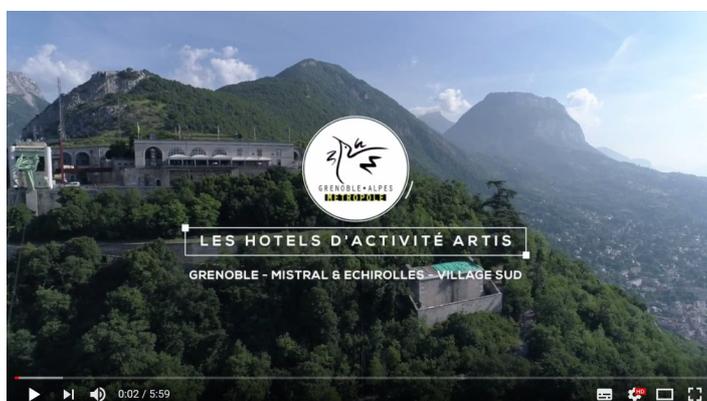
Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

LES PROJETS IMMOBILIERS

ARTIS (ARTisanat et Innovation Sociale), hôtel d'entreprises

Fiche technique – Les données techniques des différents ARTIS sont les suivantes :

	Artis Fontaine	Artis Echirolles	Artis Grenoble
Date de création	2008	2015	2016
Type de projet	Réhabilitation d'une friche et création d'un nouveau bât.	En QPV	Première couronne Nord en QPV
Surface totale	4 000m ²	2 100m ² (un bâtiment tertiaire, un lieu de vente, un bâtiment d'activité)	2 400m ²
Offres immobilière	9 modules d'ateliers de 120 à 250m ² (1 300m ²) 11 bureaux de 40 à 88 m ² (700m ²)	11 ateliers de 160 m ² et 11 bureaux de 60m ²	10 bureaux (50m ²)/ 10 ateliers (140m ²)
Prix	Atelier: 75€/m ² Bureau:95€/m ²	Atelier: 65€/75€ Bureau:130€	Atelier: 90€/m ² Bureau: 140€/m ²
Taux d'occupation	90%	100%	
Budget	4 200 000 € (Métropole RRA Département UE, programme FEDER-URBAN)	3 777 000€ (Métropole : 1 831 K€ HT RRA : 200 K€ Département : 88 K€ Apport du terrain par la Ville d'Echirolles)	4 884 000€ (Métropole : 2 372 K€ RRA : 800 K€ ANRU : 220 K€ Département : 132 K€ Ville de Grenoble : 650 K)



Découvrez ARTIS en vidéo

<https://www.youtube.com/watch?v=OQlp3Li-ls>



LES BONNES PRATIQUES

Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

LES PROJETS IMMOBILIERS

Village d'artisans développé par l'EPARECA, Tourcoing



Tourcoing - Pont rompu - Après restructuration

Fiche technique – Le programme est constitué de 1550m² de locaux d'activités à vocation artisanale en une seule phase. Les loyers doivent être cohérents, sur tout le village (49,50€/m²) et 2 à 3 places de stationnement doivent être prévues par local.

Au total, 12 locaux modulables et divisibles compris entre 120 et 140m² sont répartis sur 2 bâtiments. 30 places de stationnement sont affectées aux ateliers (+2 PMR) et des totems de signalisation sont mis en place.

LE BILAN DE L'OPÉRATION

Dépenses

- Le prix de revient hors frais de structure est estimé à : **2 017 690 €**
et sera financé de la manière suivante :

Recette

- Contributions partenariales d'un montant de : **620 000 €**
réparties comme suit :
 - ANRU **248 000 €**
 - MEL (Métropole Européenne de Lille) **220 000 €**
 - Conseil Général **152 000 €**
- Investissement Epareca d'un montant de : **1 397 690 €**
réparti comme suit :
 - Valorisation de la revente **717 518 €**
 - Subvention Epareca au projet **680 172 €**



<http://www.epareca.org/les-operations/tourcoing-pont-rompu/171>

LES BONNES PRATIQUES

Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

LES PROJETS IMMOBILIERS

Le centre d'affaires de Bernay

Présentation – La communauté de communes de Bernay a la même taille de population que celle de Vauvert.

En 2011, un centre d'affaires géré par la communauté de communes a été mis en place, au cœur du centre-ville de Bernay, en face de la gare dans une ancienne usine.

Ce centre d'affaires propose des bureaux modulables. Mais il propose également divers services annexes tels que la domiciliation de son entreprise, une salle de réunion de 33m², un guichet unique pour les porteurs de projets et les créateurs, des permanences de structures d'accompagnement (BGE et CCI), un parcours spécifique du créateur et diverses animations.

Le parcours du créateur est un dispositif cofinancé par la Caisse des Dépôts et des Consignation, qui propose une offre de proximité sur les phases d'émergence et de création d'entreprise. Les partenaires sont BGE, CCI, ICRE BTP, ADIE, Haute Normandie Active et Initiative Eure. Tous les deux mois, une session est démarrée avec deux entretiens individuels (au départ et en fin de parcours), 4 ateliers (un par semaine) sur l'étude de marché, les actions commerciales / la communication, les statuts juridiques et le financement ; et deux ateliers optionnels (BTP et micro-entreprise).

Chaque cohorte réunit entre 3 et 10 porteurs de projets.

Fiche technique – La surface est de 1200m², dont 200m² ne peuvent pas encore être loués pour des contraintes techniques. Cette surface est divisée en bureaux modulables de 15 à 180m².

Le prix est de 96€/m²/an + 36€ charges/m². La domiciliation coûte 15 à 25€ par mois.

Le taux de remplissage est de 100%, soit 6 entreprises hébergées dont 2 TPE. De nombreuses entreprises sont sur liste d'attente et une dizaine d'entreprises est domiciliée.

Les coûts d'investissement s'élèvent à 1,3 millions d'euros dont 80% de subventions de l'Etat, de la région et du département, et 20% apportés par la communauté de communes.



Centre d'affaires de Bernay



Locaux du centre d'affaires de Bernay



LES BONNES PRATIQUES

Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

L'ENTREPRENEURIAT

La plaine des saveurs, incubateur culinaire

Présentation – Plaine de Saveurs est une association située en Seine Saint-Denis, à la Courneuve.

L'association anime un incubateur culinaire qui doit permettre de concevoir, tester et démarrer son projet entrepreneurial dans la restauration. Elle met également à disposition des indépendants, TPE et «amateurs éclairés», un laboratoire de cuisine équipé (fours, batteurs, plans de travail, friteuse...), en co-working pour 17€ de l'heure.

Enfin, l'association produit une offre de restauration multiculturelle issue du territoire, à travers des prestations traiteurs livrées aux entreprises, aux collectivités et aux associations.

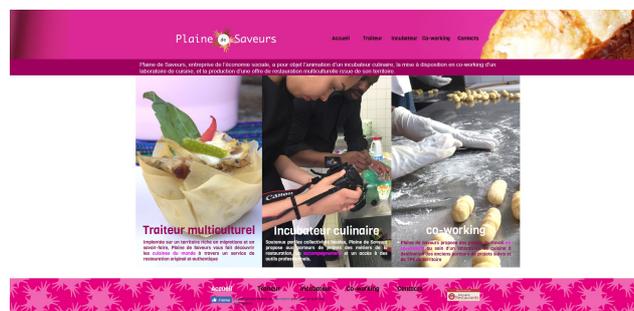
Fiche technique – L'incubateur culinaire met à disposition :

- un laboratoire professionnel de cuisine de 90m² pour travailler et tester son offre produit, ses recettes, son organisation ;
- un programme de montée en compétences dispensé par des entrepreneurs en activité sur la commercialisation, la communication, la gestion et les choix stratégiques (statuts, marchés, positionnement...) ;
- la participation à des événements d'application permettant d'appréhender tous les aspects de l'organisation, de la production et de la commercialisation de prestations culinaires ;

- un réseau de partenaires institutionnels, de fournisseurs, de clients et d'anciens incubés, un centre de ressources et de documentation ainsi qu'une salle de formation pouvant accueillir jusqu'à 90 personnes.

Les parcours d'incubation prennent la forme de sessions de 6 mois.

Les activités traiteur et co-working sont financièrement autonomes. En revanche, la fonction incubateur est dépendante des subventions publiques. L'essentiel du coût de la formation est pris en charge par la région (500€ par mois et par porteur). L'incubateur bénéficie également d'autres financements publics dans le cadre des contrats de ville, des appels à projets ESS et des dispositifs de sensibilisation aux métiers de la restauration en direction de publics éloignés de l'emploi.



www.plainedesaveurs.fr



LES BONNES PRATIQUES

Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

L'ENTREPRENEURIAT

Food de rue, une offre 100% féminine et diversifiée pour répondre à l'ensemble des besoins de parcours



Présentation – L'association Food de Rue se trouve à Paris. Elle a mis en place trois dispositifs :

- un ACI visant à accompagner les femmes qui entrent dans un parcours d'insertion en renforçant leur employabilité dans les métiers de la restauration ;
- une Coopérative d'Activité et d'Emploi pour aider les porteuses de projets sortant de l'ACI à lancer leur propre activité de cuisine de rue, avec possibilité néanmoins de rentrer dans la CAE sans avoir fait l'ACI. Les entrepreneuses de la CAE sont invitées à acquérir un triporteur ;
- une franchise solidaire pour laisser à la sortie de la CAE, le choix entre le statut de gérante indépendante ou de salariée de sa propre entreprise.

Fiche technique – Les activités de la CAE doivent permettre de contribuer au financement de l'ACI. L'association travaille en partenariat avec Biocycle pour l'approvisionnement alimentaire (invidus des professionnels). Les coûts d'investissement sont limités grâce au triporteur.

Le triporteur est privilégié par Food de Rue pour les raisons qui suivent.



" Un concept de distribution léger et écologique "

Véritable vitrine commerciale, l'unité de vente mobile est à la fois un outil professionnel et un enjeu de visibilité pour l'activité. Il doit être à même d'impacter le moins possible son environnement, répondant ainsi aux préoccupations de développement durable. Léger et compact, il peut se poser partout tant à l'extérieur qu'à l'intérieur ! Ce type d'équipement représente la prochaine étape de l'évolution de la cuisine de rue dans le paysage urbain.

" Un outil de travail accessible financièrement "

Cet outil répond aux préoccupations spécifiques de coûts d'investissement et de fonctionnement pour les futures entrepreneuses. D'un coût 5 à 10 fois inférieur à celui d'un camion aménagé, le triporteur à assistance électrique représente un investissement accessible pour une fonctionnalité maximale. Son coût raisonnable le rend éligible aux financements solidaires. Sa facilité de conception et d'entretien permettront un amortissement rapide à celles qui souhaiteront acquérir leur outil de travail afin de prendre leur envol.



LES BONNES PRATIQUES

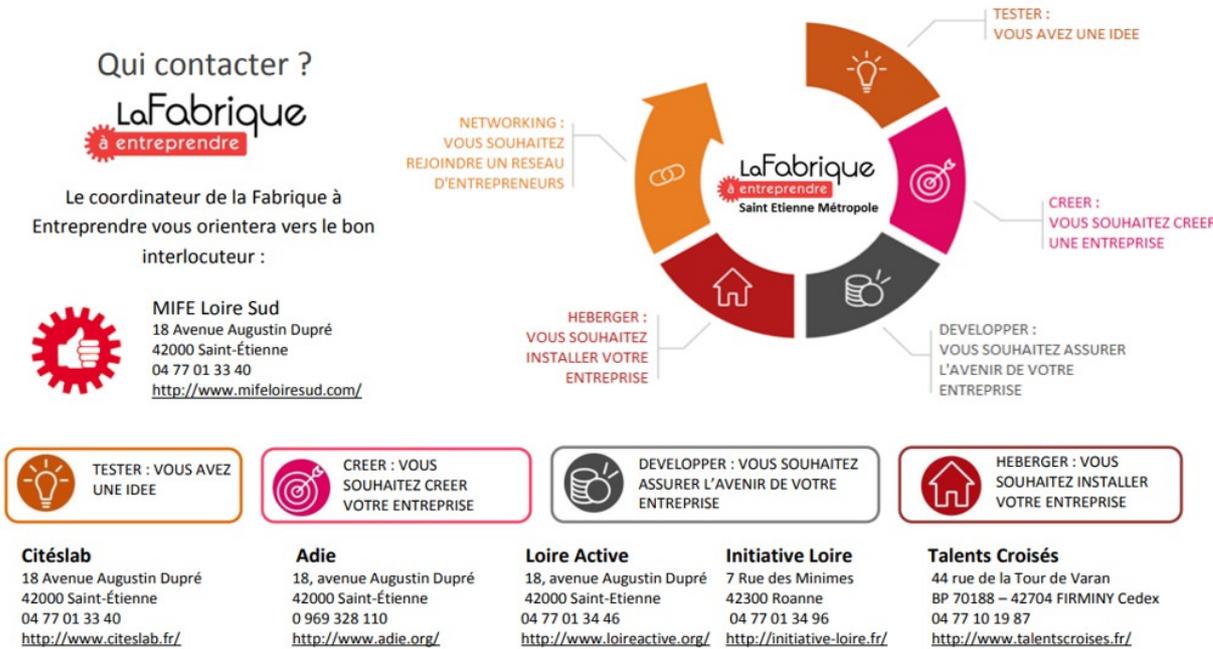
Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

L'ENTREPRENEURIAT

La Fabrique à entreprendre®

Présentation – Son objectif est de rassembler et coordonner les acteurs intervenant dans le champ de la création/entrepreneuriat, autour d'un programme d'intervention partagé. Il est aussi de mettre en place une offre globale intégrée d'accompagnement à l'entrepreneuriat. Financée par la collectivité, l'Etat et la Caisse des Dépôts, la Fabrique à entreprendre est toujours portée par une structure neutre. Ses principaux domaines d'actions sont l'organisation d'événements, la construction d'un parcours du créateur et l'animation du réseau des professionnels de la création d'entreprises (échanges de bonnes pratiques, mutualisation d'outils, développement de nouvelles pratiques).

LE "HUB QUALITÉ" AU SERVICE DE VOTRE ENTREPRISE



Source : la Fabrique à entreprendre de Saint-Etienne
 ADIE : www.adie.org



www.lafabriqueaentreprendre.fr



LES BONNES PRATIQUES

Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

L'ENTREPRENEURIAT

L'ACEISP, insertion économique

L'ACEISP est une SCOP intervenant sur l'accompagnement de projets d'insertion économique sur les territoires de l'agglomération de Grenoble, du Pays Voironnais, du Pays du Vercors et du Grésivaudan.

L'ACEISP informe et sensibilise des publics et des acteurs de l'emploi-insertion pour inciter à créer une entreprise et détecter les projets/ idées de création. Pour ce faire, la SCOP participe à des événements autour de la création et à des événements locaux (fêtes de quartiers...). Elle met aussi en place des interventions en milieu scolaire et universitaire, et anime des ateliers. Elle propose une permanence de droit commun, en lien avec la politique de la ville. Enfin, elle organise deux fois par an l'événement [Je crée ma boîte](#), si possible sur des sites politique de la ville. Durant cet événement, des conférences, des échanges et des entretiens individuels sont organisés pour favoriser la mise en relation des acteurs. 60 à 80 personnes sont reçues en phase d'émergence.



Osez l'entreprise (Limoux), soutien à l'activité

Osez l'entreprise est une action menée dans le cadre du contrat de ville de Limoux, portée par la CCI, la CMA et la SCIC SAPIE (coopérative d'activité et d'emploi).

L'action débute par la détection des porteurs de projets, en lien avec les acteurs de l'emploi. Puis les projets et la démarches sont présentés lors d'un forum. Chaque porteur de projet est ensuite accompagné durant 14 journées, alternant temps théorique et immersion en entreprise. Puis, si les projets s'y prêtent, ils peuvent avoir accès à une boutique éphémère.

Depuis la mise en place de cette démarche, 12 projets ont été détectés et accompagnés ; conseil en communication, traiteur/épicerie, fast-food végétarien, transformation textile, friperie, cours de musique, animation gymnastique/yoga, fabrication de meubles en carton... 6 entreprises ont été créées.



www.carcassonne.cci.fr



LES BONNES PRATIQUES

Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

L'ENTREPRENEURIAT

Start-up de territoire (Lons-Le-Saunier), projets entrepreneuriaux

Le principe consiste à mobiliser les habitants pour faire émerger des projets entrepreneuriaux à partir des besoins des territoires.

La démarche s'effectue en trois étapes :

- « labourer » / mobiliser : mobiliser un groupe d'acteurs locaux clés, définir ensemble les défis prioritaires du territoire, identifier les secteurs porteurs d'innovation et d'emploi, cibler des entrepreneurs et des experts de solutions extérieurs au territoire ;
- « arroser » / inspirer et agir : organiser des événements aspirationnels et créatifs permettant la mobilisation collective. Brasser plus de 500 idées de projets entrepreneuriaux de tout type pour le territoire et travailler une quarantaine d'idées potentielles. En présenter entre 10 et 20 à la fin du processus d'idéation ;
- « faire grandir » / accompagner : catalyser toutes les énergies locales et les dispositifs existants pour accompagner les projets et animer l'engagement collectif autour des projets. Le territoire tout entier « incube » et « accélère » ses start-up pépites pendant 18 mois.

Divers projets sont ainsi en cours de réflexion à Lons-le-Saunier :

- *Les déchets se mettent au vert !* dans le secteur de l'économie circulaire : Il s'agit d'identifier les gisements de déchets organiques et d'imaginer des procédés/pistes de valorisation sur le territoire jurassien.

- *De la fourche à la fourchette...* sur l'alimentation : développer la dynamique de la « Food Tech » sur le bassin lédonien.
- *L'énergie lédonienne en mode +++* sur les énergies de demain : comment exploiter les énergies renouvelables pour que leur richesse serve le développement local et l'engagement citoyen.
- *Artistes en campagne* dans le domaine de l'économie du patrimoine : pour créer et faciliter l'accès à la création de façon mobile ou sédentaire.

Programme Achats&diversité de l'Adive, développer l'entreprise

« L'Agence pour la diversité entrepreneuriale » Adive est une association créée en 2009. Elle vise à favoriser le développement économique des quartiers prioritaires par le soutien des entreprises locales. Pour ce faire, elle met en relation les entrepreneurs les entrepreneurs installés sur les quartiers et les grandes entreprises.

Son programme, Achats&Diversité favorise les rencontres entre les acheteurs des grandes entreprises et les entrepreneurs constituant de potentiels fournisseurs à venir. Des petits-déjeuners sont ainsi organisés aux sièges des grandes entreprises et des visites sur le lieu de travail des entrepreneurs mises en place. Ce sont autant de manières de créer des passerelles.



Retrouvez l'intégralité du programme achats&diversité en ligne : http://adive.fr/wp-content/uploads/2017/03/Bande_Dessin%C3%A9e_Adive.pdf





LES BONNES PRATIQUES

Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

LE NUMERIQUE

10MentionWeb, ACI, éducation au numérique (Paris)



www.10mentionweb.org

Présentation – 10MentionWEB est portée par l'association Colombbus. Outre l'ACI créé en 2014, cette association, qui a 16 ans d'existence, développe des actions dans l'éducation au numérique (apprentissage ludique de la programmation pour les 7-15 ans), et en faveur du lien social (animation d'un lieu ressource dédié au numérique pour les habitants du quartier prioritaire de Belleville).

L'ACI, 10MentionWeb, a été labellisé Grande École du numérique par l'Etat. Dispensées dans 130 fabriques du numérique réparties sur l'ensemble du territoire français, ces formations courtes et qualifiantes aux métiers du numérique, permettent à un large public de se former efficacement afin de trouver du travail rapidement dans cette filière d'avenir : jeunes et personnes sans qualification ou diplôme à la recherche d'un emploi ou en reconversion professionnelle, habitants de quartiers de la politique de la ville.

Fiche technique – La structure forme 10 salariés en insertion, et affiche un objectif de 16 salariés pour une meilleure viabilité économique. Le projet est encadré par un chargé de communication et partenariat (0,5 ETP), une chargée d'insertion professionnelle (0,5 ETP) et un encadrant technique (web designer), pour un total de 2 ETP.

La durée du parcours est de 10 mois au rythme de 26h/semaine (réparties sur 4 jours). Ce parcours comprend une période de formation, un temps d'immersion dans une entreprise partenaire (la start-up salezeo) et un temps de production.

La formation préalable requise est de 400h sur 2 mois au début du parcours puisqu'il faut une base technique pour pouvoir produire. Cette formation préalable est financée par Opalia mais n'est pas diplômante, elle délivre simplement une attestation d'acquisition de compétences.

10MentionWeb a été créée par l'association Colombbus :

ÉDUCATION



Apprentissage de la programmation

INSERTION



Agence web sociale et solidaire

LIEN SOCIAL



Lieu d'accueil et d'expérimentation du numérique

www.colombbus.org



LES BONNES PRATIQUES

Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

LE NUMERIQUE

10MentionWeb, ACI, éducation au numérique (Paris)

L'ACI peut créer des sites internet ou des applications mobiles pour des associations et compte des clients variés tels que :

- Mairie du 10e arr. de paris - conseils de quartiers
- Votre école chez vous
- Humando
- Fondation wfs
- Challenge du web social et solidaire
- Régie De Quartier - Fontaine Au Roi
- Jeunes Solidaires
- Challenge Du Web Social Et SolidaireA
- Toi Théâtre
- Aires 10
- Al Kindi
- Bc/A Architecture
- Ligue De L'enseignement

**L'AGENCE WEB
SOCIALE & SOLIDAIRE**
PAR COLOMBBUS



En 2014, les recettes de 10MentionWeb s'élevaient à 240 752€, composées comme suit :

- ventes de prestations : 51 600€ (21% des recettes) ;
- subventions : 183 752€ (76% des recettes) dont département, 16 500€, Etat-Directe, 140 159€, Région, 7 093€, fondation SFR, 20 000€ ;
- contributions volontaires : 5 400€ (2% des recettes)

Les axes d'amélioration visé par l'ACI sont d'une part de construire un parcours de 12 mois, de féminiser le public en sensibilisant les prescripteurs.



www.10mentionweb.org

Ou

www.colombbus.org



LES BONNES PRATIQUES

Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

LE NUMERIQUE

Laser, Atelier chantier d'insertion (ACI) TIC et techniques du spectacle (Essonne)

Présentation – Laser est au départ un centre de formation sur les métiers techniques du spectacle vivant, qui a ouvert ses portes en 1984. Depuis près de 10 ans, Laser porte un chantier d'insertion sur les métiers et techniques du spectacle, mais aussi sur les nouvelles technologies. Laser demeure toutefois un centre de formation : l'ACI ne constitue qu'une part de son activité. L'origine du projet vient d'une sollicitation du PLIE de l'Essonne qui souhaitait monter un ACI autour d'un projet de radio locale.

Fiche technique – L'Atelier chantier d'insertion (ACI) a été créé en 2008 et compte aujourd'hui 12 salariés en insertion pour 2,4 ETP d'encadrement ; une accompagnatrice socio-professionnelle et des accompagnateurs techniques sur les différents métiers du spectacle.

La formation délivre deux titres professionnels (niveau IV) :

- conseiller assistant en TIC (80% de réussite à l'examen) ;
- technicien polyvalent du spectacle (60% de réussite à l'examen).

Une année de formation se décompose en 3-4 mois de formation, puis en 2 mois d'immersion en entreprise, et enfin en 6 mois de production. Dans l'audiovisuel, il s'agit de filmage (reportage vidéo) ou de montage pour des institutionnels.

Dans le spectacle ce sont des prestations techniques pour des théâtres. Dans l'informatique, LASER a des contrats de maintenance pour un CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale).

En 2014, le budget de la structure est de 100 000€ (rémunération des encadrants et frais annexes seulement). Les recettes sont réparties comme suit :

- 10% des recettes sont générées par les prestations (marché de gré à gré avec des collectivités).
- 70% des recettes proviennent de subventions du département
- 15% du PLIE de l'Essonne,
- 5% du CR Ile de France

Le taux de sortie dynamique se situe entre 50% et 60%. Ce taux inclut le taux de sorties positives (formations, embauche dans une autre SIAE), et le taux d'insertion dans l'emploi (emploi durable ou de transition). La situation « post-chantier » est plus compliquée pour ceux qui ont choisi l'option spectacle-audiovisuel que pour ceux qui sont sur l'informatique. Le chantier est un prétexte à la remobilisation professionnelle. Or il se trouve que 40% des issues positives ne se réalisent ni en direction des métiers du spectacle, ni dans celle des métiers de l'informatique. Le chantier permet d'acquérir des compétences, aptitudes qui favorisent une insertion professionnelle plus large qu'une simple orientation vers les métiers concernés. M. Bermond, directeur, insiste sur le fait que « *Ce qu'il faut avoir en tête, c'est que sans cette offre-là, 50% des bénéficiaires ne seraient jamais allés dans un ACI* ».

LES BONNES PRATIQUES

Exemple d'actions mises en place dans d'autres territoires

LE NUMERIQUE

Silicone Banlieue, espace de co-working (Argenteuil)

Présentation – Dans le cadre d'un appel à projet "Télécentres et espaces de co-working" de la région Île-de-France en 2010, la Communauté d'agglomération d'Argenteuil Bezons a été retenue pour mettre en place un espace de co-working. Le lieu retenu, les Bains douches dans le centre-ville d'Argenteuil, se situe au cœur d'un quartier prioritaire, dont la Communauté d'agglomération et la Région Île-de-France ont financé la rénovation. L'originalité du projet est de viser un public varié originaire des quartiers prioritaires environnants et d'autres quartiers, dont des consultants, entrepreneurs, étudiants, demandeurs d'emploi, etc.

Fiche technique – Pour favoriser le lien entre l'espace de co-working et son environnement (le quartier prioritaire), plusieurs actions phares ont été mises en place. Ainsi, 10 postes sur les 45 que compte l'espace sont réservés à des demandeurs d'emploi en accès gratuit. Le projet Hello World a été lancé en partenariat avec l'École de la Deuxième Chance (E2C) et la Mission Locale.



<https://bureauflexible.fr/space/100>



L'espace de co-working propose à un groupe de huit à dix jeunes entre 18 et 25 ans un accompagnement gratuit sur trois mois, à hauteur de cinq après-midis par semaine. Les ateliers auxquels participent les jeunes doivent permettre de les former à des compétences numériques par un travail en mode projet. L'enjeu est aussi de les sensibiliser aux enjeux numériques en les faisant travailler sur la création d'un site internet, de supports de communication pour des entrepreneurs ou des associations du territoire. Parmi les jeunes issus de la première promotion, cinq se sont orientés vers le numérique : formation aux métiers de la maintenance informatique, recherche d'emploi dans la médiation numérique, chantier d'insertion multimédia, etc. Enfin, l'espace de co-working propose un parcours de formation aux outils numériques pour les habitants ayant peu de connaissances en informatique.

1 ETP, salarié de la ville est nécessaire à la mise en place de ce projet. Le prix du co-working est de 8€ par jour ou 100€ par mois. Le projet est principalement financé par l'Agglomération (70% de l'investissement). Il est techniquement accompagné par l'association Silicone sentier qui a développé la cantine à Paris.

Seulement 6 à 10 postes sont actuellement occupés. L'offre a connu des difficultés en raison de la dissolution de l'agglomération et d'un éloignement trop important de la gare.

CONTACT

Villes & Territoires-LR
cecile.nonin@villesetterritoireslr.fr
04.67.07.02.38



NOS DOSSIERS THEMATIQUES

Retrouvez tous nos dossiers thématiques liés au développement économique sur notre site, dans l'onglet « **nos actions** », dans la rubrique « **emploi et développement économique** » ;

www.villesetterritoireslr.fr

ou en cliquant [ICI](#)